La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXIX. **MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN, 31 JANVIER 1857.** **No. 45.**

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

DIVISION DE L'EST.

CHANGEMENT DE TRAINS.

Arrangement d'Hiver.

TOUS LES BILLETS DE RETOUR ONT ÉTE DISCONTINUÉS.

LE et après LUNDI, le 26 Janvier, les Trains laisseront Longueuil comme suit :

Pour Quebec et ROLAND POND, arrêtant à toutes les Stations..... **8.10 A. M.**

Pour Portland, BOSTON, et les Stations sur la route..... **3,30 P. M.**

DIVISION DE L'OUEST.

Le Train Express pour Toronto

Arrêtant aux principales Stations, laissera la Pointe St. Charles à .....7,30 A. M.

Le Train local pour BROCKVILLE, arrêtant à toutes les Stations, à.....3,30 P. M.

PRIX POUR TORONTO :

Première Classe.... ...$10 00
Seconde Classe..... 8 00

Billets, et informations pour Passagers ou Fret seront obtenus au bureau du chemin de fer du Grand Tronc, No. 11, Grande Rue St. Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste.

S. P. BIDDER,
Gérant Général.

Montréal, 29 nov. 84—1856

A LOUER,

LA MAISON ET JARDIN appartenant é la Succession de feu FLEURY ST.-JEAN, située au Côteau St. Louis.

S'adresser à

J. H. TERROUX,
Bureau de la Compagnie du Richelieu, rue St. Gabriel.

13 fév.

Plus de pilules ni d'aucune autre médecine.

POUR LA CONSTIPATION, L'INDIGESTION, "DYSPEPSIE" LES MALADIES DE NERFS DU FOIE ET DE LA BILE, POUR LA TOUX, L'ASTHME, LA CONSOMPTION ET LA DÉBILITÉ.

Revalenta Arabica Food du Dr. Du Barry.

Cette délicieuse substance du Dr. Du Barry épargne cinquante fois le prix des autres médecines et guéri complètement les maladies suivantes ainsi que toutes celles qui en sont la suite, telles que les flatuosités, la destension, les aigreurs, irritations et palpitations du cœur, maux de tête nerveux, l'hypostérie, la névralgie, la surdité, les bourdonnements à la tête et aux oreilles, douleurs au creux de l'estomac et entre les épaules, et éruptions de la peau, l'impureté et la raréfaction du sang, scrofules, la toux, l'asthme, la consompotion l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, les nausées et les maladies de grossesses après avoir mangé ou lorsqu'on est en mer, l'abattement d'esprit, les spasmes, les accès épileptiques, le spleen, la débilité générale, l'inquiétude, l'insomnie, la fausse peur, la rougeur involontaire, la paralisie, les tremblements, le dégoût de la société, l'aptitude à l'étude, la perte de la mémoire, les illusions, le vertige, l'épanchement de sang à la tête, l'épuisement, la mélancolie, l'indécision, la tristesse. C'est, en outre, la meilleure subsitance pour les enfans et les invalides généralement, en ce que elle ne répugne jamais dans les estomacs les plus faibles, n'empêche point de suivre une diete ordinaire, mais excite agréablement l'appétit aux heures de la collation et du dîner, rétablit la digestion et aux personnes les plus débiles, la plus grande force nerveuse et musculaire.

Ce remède est appuyé des témoignages des célèbres professeur de chimie tels que les Docteurs Andrew Ure, Sherland Harvey, Campbell, Gattiker, Wurzer, Ingram, lord Stuart de Decies, de Comtesse douairière de Castle-Stuart, du major-général Thomas King et de bien d'autres personnages respectables que cette substance a rendus à la santé après avoir vainement essayé toutes les autres médecines.

On ne saurait trop se mettre en garde contre les redoutables dangers que présentent les contrefaçons qui ont été faites de ce article.

Le Vice-Chevalier, Sir William Page Wood a formellement signifié, le 10 mars 1854, à Alfred Hooper Nevill l'injonction de cesser la vente frauduleuse d'une contrefaçon "Revalenta Arabica Food." du Dr. Du Barry.

BARRY DU BARRY & CIE.,
77, Regent Street, Londres.

Sur environ 50,000 guérisons que ce remède a opérées, nous en citerons quelques-unes :—

Cure de la Dyspepsie, No. 71.—Certificat du TRES-HONORABLE LORD STUART DE DECIES :—"J'ai éprouvé le plus grand soulagement du Revalenta Arabica Food du Dr. Du Barry, et je pense que je dois au public ainsi qu'à vous de permettre que ces lignes soient publiées.

STUART DE DECIES.

Cure 52,612.—Roistrevor, Comté Down, Irelande, 9 décembre 1854.

LA COMTESSE DOUAIRIERE DE CASTLE-STUART, croit devoir, dans l'intérêt de l'humanité souffrante, déclarer qu'après avoir essayé tous les remèdes, l'excellent Revalenta Arabica Food du Dr. Du Barry a pu seul la guérir de l'indigestion, de maladie de nerfs et de bile, maux dont elle était depuis longtemps affligée et qui avaient résisté à un traitement prolongé au moyen des remèdes ordinaires. Cette substance mérite la confiance de tous les affligés et peut être regardée comme un véritable bienfait.

Tous ordres à cet égard seront exécutés avec empressement.

PRIX DU REVALENTA ARABICA FOOD

Petites caisses a	£0 1. 9		Qualité superfine		
Caisses pesant 1		3 6	caisses pesant 1	£0	7 8
" 2		3 8	" 2		13 2
" 5	"	3 9	" 5	1	7 6
" 12	1	7 6	" 10	2	1 6

AGENTS:

Montréal—Lamplough & Campbell, successeurs de A. Savage & Cie.
Québec—J. Masson & Cie.
Kingston—E. H. Parker & Cie, et G. Baker & Cie.
Toronto—Lyman, Bros & Cie, et J. T. Shapter.
Hamilton—G. E. Cargwright et Hamilton, Muir & Cie.
London—C. W.—W. Saunders et J. Weir.
Ste. Catherine—F. Paffard.
Niagara—H. Paffard.
Cobourg—J. B. Howells.
Port Hope—Ch. Brent.
Galt—R. Strong.
Guelph—Higinbotham.

Agents Généraux pour les Canadas,
LAMPLOUGH & CAMPBELL,
Successeurs de A. Savage & Cie.

Montréal, 11 Octobre 1856.—a

Pelleteries ! ! Pelleteries !!

LE SOUSSIGNÉ a en main le plus bel assortiment de PELLETERIES MANUFACTURÉES qu'il soit possible de trouver dans le marché tels que, Casques de Loutre, Vizon, Sealskin, Ratmusqué naturel et teint, Mouton noir et gris Neutria, Astracan &c., &c., &c., et Victorines Boas, Gants, Mitaines &c., &c., &c.,

—AUSSI—

80 Doz Mouchoirs (Union Jacks) et pavillon français convenable pour la fête du Grand-Tronc qui aura lieu le 12 novembre prochain,

—DE PLUS—

3,000 Poches sans couture.

L. C. BARBEAU,
No. 154, rue St. Paul,
Enseigne du Mouton Blanc

28 oct.

Superbe Terrain a vendre.

AVIS AUX CULTIVATEURS ! ! !

TROIS CENT CINQUANTE ACRES DE TERRE, en bois debout, situés dans le Township de BERESFORD, Comté des Deux-Montagnes, sont A VENDRE, sans réserve.

Ce terrain dont le site promet être favorable au cultivateur, par le sol qui est planche et beau, est boisé de beau bois franc, et il s'y trouve de belles sucreries, en face d'un beau Lac.

Les chemins sont fait et à peu près à dix arpents de là une Eglise doit se fixer.

Pour plus amples informations, s'adresser à MRS. VEUVE MAILLOUX, rue St. Gabriel, No. 30.—Montreal. 27 déc

NICOLAS LACROIX,
CONSTRUCTEUR DE MOULINS,
PROPRIETAIRE DE LA NOUVELLE ROUE
"TURBINE-HELICOIDE,"
COIN DES RUES
AQUEDUC ET BONAVENTURE,
MONTREAL.

14 aout—

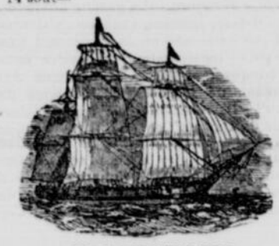

MARCHANDISES.

L. R. P. BELAIR.

AVIS AUX ACHETEURS
DE LA
VILLE ET DE LA CAMPAGNE,
ENSEIGNE DU
DU PAVILLON FRANCAIS,
RUE ST. LAURENT, MONTREAL,
NO. 173,

LE Soussigné très-reconnaissant envers ses nombreux amis de la ville et de la campagne pour l'encouragement toujours plus en plus libéral qu'il a reçu, malgré la distance de son magasin de la ville, leur offre ses sincères remerciments et de là prend la liberté de les informer qu'il vient d'acheter aux ENCANS une grande quantité de MARCHANDISES D'AUTOMNE et d'HIVER à des prix très-réduits,

Personne ne voudrait révoquer en doute que celui qui achète COMPTANT peut obtenir ses marchandises au PLUS BAS PRIX et si l'on ajoute à cela l'avantage de ne pas payer de loyer on conviendra que celui-la peut vendre à bon marché. Le Soussigné se trouvant dans cette position, assure le public qu'il vendra ses marchandises à bien meilleur marché que partout ailleurs ; même à plus bas prix qu'il les vendait ces années dernières.

Il invite les acheteurs à venir voir ses marchandises avant que d'acheter ailleurs, étant certain qu'ils seront étonnés du bas-prix et de la qualité de ses marchandises.

L. R. P. BELAIRE.

Montréal, 26 nov 1856

Etablissement de Chaussures
DUP GROS,
Rues St. Paul et des Commissaires
No. 48,
ENSEIGNE DU CASTOR.
G. L. ROLLAND,

Annonce respectueusement au public qu'il a en mains

800 doz de Mitaines
1000 paires de bottes assorties
Une grande quantité de Raquettes
Une grande quantité de Robes de Buffle
200 doz Souliers d'Orignal

Ainsi qu'un grand assortiment de Chaussures et Cuirs de toutes sortes, &c., &c.

G. L. ROLLAND.

Montréal, 22 octobre 1856

CHAUFFAGE ET VENTILATION.

LE Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il s'est arrangé pour placer cette branche de ses affaires—LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION—sous la direction de

MR. W. G. WHITE,

dont l'expérience et la longue pratique, suivies d'un entier succès, dans les Etats-Unis et le Haut-Canada, dans le POSAGE DES FOURNAISES A AIR CHAUD, l'ont rendu capable de trouver la meilleure manière de produire une chaleur artificielle exempte des effets pernicieux de l'air trop échauffé et des gaz ; tout en effectuant une grande économie de combustibles. Aussi le mode le plus scientifique pour obtenir une parfaite ventilation.

Je suis donc prêt à entreprendre et à garantir le parfait

Chauffage t la Vnt ilation des Edifices et Institutions Publiques, et les Maisons, &c., &c.

Soit avec la Célèbre Fournaise de CHILSONà ou avec la Fournaise améliorée de WHITE, des prix modérés, et avec le meilleur fini possible.

FOURNAISES TRANSPORTABLES DE WHITE, VENTILATEURS d'EMERSON et de WHITE pour les cheminées fumantes, &c., REGISTRES A AIR CHAUD et Ventilateurs d'après les derniers goûts, et d'une qualité supérieure, aux prix les plus réduits.

☞ Tout ordre donné à MR. WHITE, ou laissé à mon Etablissement, No. 142, rue Craig, sera promptement exécuté.

CHARLES GARTH.

Montréal, 16 aout 1856

Breuvage pour les Jours de Fete.

SIROPS de CHOIX venant de LAMPLOUGH & CAMPBELL :
Sirop de Framboise,
Sirop d'Anana,
Sirop de Gingembre,
Sirop d'Orange,
Sirop de vanille,
Sirop de salsepareille,
Sirop de Pêhhe,
Sirop de jargonel,
Sirop de cerise,
&c., &c., &c.

Huile à Lampe.

ON peut voir brûler cette huile chez les Soussignés, Droguistes,

LAMPLOUGH & CAMPBELL,

Ci-devant Alfred Savage & Cie., chimistes, vis-
31 déc sin du Palais de Justice.

LORANGER, POMINVILLE & LORANGER
AVOCATS.

Rue St. Vincent, au-dessous des bureaux de "LA MINERVE."

T. J. J. LORANGER.
F. P. POMINVILLE.
J. M. LORANGER.

Montréal, 12 avril.—a

DENTISTE FRANCAIS.

Docteur Jourdain,

126, RUE NOTRE-DAME EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

Montréal, 6 mai 1856.—a

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DE STATISTIQUES.

Toronto, 28 juillet 1856.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL a bien voulu approuver le mode de distribution du FONDS POUR L'AMELIORATION DES TERRES, prescrit par l'ordre en Conseil publé ci-dessous, dans l'espoir d'arriver par là à un emploi judicieux et économique de ce fonds.

Le premier fonctionnaire de chaque Municipalité recevra du Département une circulaire donnant le chiffre de la somme mise à la disposition de la Municipalité.

Comme la saison la plus propice de l'année pour procéder aux améliorations auxquelles le fonds est destiné est proche, on recommande de faire aussitôt que possible les apprêts pour l'allocation de cette argent.

L'ordre en Conseil est comme suit :

Il est ordonné que le Fonds provenant de la vente des terres dans chaque commune particulière ou dans toute autre Municipalité, pouvant être employé à l'usage du fond formé en vertu de l'article 14 de la loi 16 Vic., chap. 159, et n'ayant pas encore reçu de destination, soit employé à la construction, à l'entretien, aux réparations ou à l'amélioration des routes ou ponts dans chacune de ses Communes ou autres Municipalités, respectivement, et soit, dans ce but, reparti et disposé par l'intermédiaire du Conseil Municipal de chacune de ces Communes ou Municipalités. Chacun de ces Conseils devra envoyer un raport au bureau d'Agriculture relativement au modèle de dépenser cette argent, le PREMIER JOUR DE JANVIER ET DE JUILLET de chaque année, et en tout autre temps dans le délai de dix jours après en avoir reçu l'ordre du Département.

(Certifié.) W. H. LEE, C. E. C.
P. M. VANKOUGHNET,
Ministre de l'Agriculture.

28 aout

Liste des Lettres

NON RÉCLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1er et le 15 janv inclusivement.—Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse. En demandant ces lettres on devra spécifier si elles ont éte averties.

Outre cette liste, une autre des lettres de *ville* est affichée à l'entrée du bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

B

Beconette Sophie
Beaudry Hermina
Beaulieu dame Ed
Brin Eugénie
Boucher Marie
Biron Julie

C

Cantin Adelphine
Contant Udger delle
Cherier Louise

D

Ducharme Henriette
Dufour Philomène
Desautels Felenise
Dupré dame Dominique

F

Foisy veuve Louis
Fortier veuve C

G

Gosse veuve
Gendron Zoé

J

Jervais Julien dame

L

Lafrance dame Isidore
Lantier Philomène
Lapointe V Ermine
Lefèvre dame Martin
Lacombe delle V
Larivé veuve Norbert
Lobin Aurélie
Labrie Suzanne
Lussier Adeline
Depage Maria
Marcin Sélina
Ménard Amable

N

Nadeau veuve

P

Pion dame A
Porlier veuve J

R

Roi Lilia

S

Scot Louise
Snowk Marguerite
St Louise M delle

T

Louville Mary
Tarelif dame Etienne

V

Visina dame Maria

LISTE DES MESSIEURS.

A

Archambault François
Aubertin Louis
Aubry Joseph

B

Beauchamp Jean
Beauchamp Albéric
Beaudry Thomas
Beaupré Narcisse
Bélanger François
Berubé J A 2
Blain Michel
Blais Michel
Boulanger Joseph
Bonneau Octave
Boudreau Ferdinand
Boutiez Rapt
Brodeur Joseph
Bonneville Narcisse

C

Caron Calix
Charbonneau Louis
Chartier Léon
Choquette J
Cuat Pierre

D

Dagenais B
Debigaré François
Dépati Charles
Deguise Olivier
Denis Joseph
Déroche Moyse
Desjardins Adolphe
Desautels Louis
Dillon Et dit Lemoine
Doyon Joseph
Dubtais Jos P
Durand Damase

E

Etier François

F

Fortier Louis
Fréchette Edmond
Fréchette Pierre

G

Gaucher Godfroy
Gabourriault dit Lapalme
[J. B. Gilbeau Pascha]
Gougeon Z
Généreau D F
Gagnon Joseph
Goyet Antoine
Guyon dit Lemoine M
H

Huberdeau O

J

Jarret Magloire
Jean George Mr
Jourdannais Joseph

L

Lalonde Augustin
Labelle J O
Lacroix Nicolas
Latontaine J L
Datour Désiré
Laurin Joseph
Lemieux J B
Lemire T M
Lord Henry

M

Magnan Louis
Marcil Chs
Martineau Hippolite
Marthe Melie
Mounier François

O

Orsona Louis

P

Payet Antonie
Payette Joseph
Pepin A
Pontre J B

Q

Quisnio Mr

R

Remon Narcisse
Roy Xavier
Roscony Charles

S

Sauriol Michel
Simard Jos
Sirois Germain
St. Jean Joseph
Ste. Marie M
Sylvestre Louis
Moyse Simoth Olivier

T

Tremblay Harcule

V

Valière J Bte
Vanier B
Vanion B
Vernette Joseph
Villeneuve Benjamin

Bureau de Poste, Montréal. 24 jan.—

Avis Public.

La Compagnie du Richèlieu, fera application à la prochaine session de la Législature pour un acte d'Incorporation.

P. E. LECLERC.
Président
J. H. TERROUX.

Montréal, 29 novembre 1856.—dm

FEUILLETON.

NOUVELLES DES THEATRES ET DE LA LITTERATURE.

MM. PONSARD, DE LA MARTINE, ALEXANDRE DUMAS ET JULES JANIN.

M. Ponsard n'a pas encore tout à fait quitté la scène, et son discours continue d'être la cible littéraire du moment. Chacun lui envoie un coup de feu, soit en l'honneur de la Tragédie, que le nouvel académicien voudrait démocratiser par une mésalliance avec le Drame, soit en l'honneur du Drame, qui refuse orgueilleusement d'épouser la Tragédie à cause de son grand âge. Et puis M. Ponsard est chef de l'école dite du bon sens, et nous avons beaucoup de chefs d'école, presque autant que d'hommes de lettres ! Tous ont un prétexte pour maltraiter ce discours : les uns parce qu'il n'est pas bon, les autres parce qu'il n'est pas même mauvais. —Pas même mauvas !—A ce compte, le bon sens littéraire occuperait un milieu fort restreint. Sans vouloir nous permettre de contredire la vérité des uns, pas plus que le paradoxe des autres, il nous semble que le discours en question ne se tient pas dans de si étroites limites ; on ne peut pas lui refuser d'être mauvais. Soyons justes !

Tandis que M. Ponsard prenait possession du fauteuil académique, en homme de bon sens qui ne voit dans un fauteuil qu'un siège pour s'asseoir et s'inquiète peu de s'asseoir avec ou sans élegance, un nouveau vide se faisait dans l'illustre compagnie, par la mort de M. de Salvandy.

La fin de M. de Salvandy a été toute chrétienne, toute édifiante. Nous laissons le bruit de sa vie à qui aime le bruit ; nous ne gardons pour nous que l'honneur de sa mort ; mais ceux-là seuls qui savent que la mort est le plus grand acte de la vie prendront au sérieux nos paroles et apprécieront le sentiment qu'elles renferment.

Avez-vous lu l'oraison funèbre de M. de Salvandy, par Mgr. l'Evêque d'Evreux ? Un discours de dix minutes ; mais que de choses, et de grandes choses dans ces paroles rapides ! Quelle gravité, quelle majesté, quelle douceur, et quelles lumières ! Le successeur de M. de Salvandy, quel qu'il soit, aura peine à rencontrer de pareilles idées et à parler de ce style.

M. de Lamartine est aussi "l'Un des Quarante ;" il a été aussi ministre, et avec cela un orateur brillant et un admirable poète. Que de déceptions, que de travaux et de peines n'a-t-il pas subis au prix de ce vain salaire qu'on appelle la renommée ! Au-dessous du prolétariat démocratique, il y en a un autre, cent fois plus dur, le prolétariat de la gloire humaine.

L'illustre académicien publie une brochure mensuelle sous le titre de *Cours de littérature familière*. Il est son propre éditeur, il communique directement avec sa clientèle ; au terme de la première année, la voilà qui sollicite lui-même l'étenne d'un réabonnement par une lettre incroyable :

"Monsieur,—mes abonnés ne sont pas pour moi un public, ils sont une famille d'amis.—Je n'ignore pas que la bienveillance personnelle a eu plus de part que la curiosité littéraire à votre abonnement. Je ne m'en humilie pas, je m'en glorifie. J'aime mieux la cordialité que la gloire.—Si le désir de concourir utilement à mon travail a été en effet pour beaucoup dans votre souscription de 1856, j'ose vous prier franchement et personnellement de la continuer pour 1857.—Soyez assez bon, Monsieur, pour m'adresser le plus tôt possible votre réponse, afin de m'éviter les frais très onéreux d'impression et de poste inutiles ; et, quelle que soit cette réponse, croyez que votre nom, inscrit sur mes listes, restera à jamais aussi gravé par la reconnaissance dans mon cœur."

Et croyez donc à la gloire humaine, en présence d'un tel morceau de littérature familière !

Il est fâcheux que l'histoire ne nous ait pas transmis les prospectus du roi de Syracuse, devenu instituteur à Corinthe !

Ce parallèle est exagéré peut-être bien, et Cincinnatus, revenant le front ceint de lauriers à sa charrue, est sans doute plus près de M. de Lamartine.

Son cours de littérature est, en effet, une charrue d'acajou qui laboure le sol de l'abonnement.—Il n'y a pas de mal à cela ; mais on peut regretter que le poëtique Cincinnatus jette dans les sillons du grain métaphysique un peu trop *ergolé*, entre autres une laborieuse définition de la conscience, dont il fait "un instinct absolu et incorruptible chargé par le Créateur de juger et de gouverner l'âme, et ne se trompant jamais."

N'en déplaise à M. de Lamartine, il y a des consciences bonnes, et il y en a de mauvaises ; il y en a même d'invinciblement erronées. La politique seule nous en a fourni des preuves qui contiennent presque autant de lumière que la définition la plus rigoureusement vraie. On a observé des consciences de diverses couleurs et du meilleur teint, guides absolus et incorruptibles si l'on veut, mais qui ont gouverné les âmes de telle façon, qu'il est visible que Dieu ne les avait pas mis dans l'impossibilité de se tromper jamais.

On peut graver le nom de ses abonnés dans son cœur ; on ne devrait pas graver dans le cœur de ses abonnés de la métaphysique de fantaisie, qui contredit aussi bien la science que les principales vérités du catholicisme. Avec une faculté organique comme celle qu'invente l'auteur du *Cours familier de littérature*, l'home tient son affaire ! Il n'a plus besoin de la révélation, ni de la tradition, ni même de l'éducation : la conscience suffit à tout.

Silence !....—La tombe est le sceau du mystère !

Nous aimons mieux cela. Cela ne peut égarer personne. Les abonnés, à coup sûr, sont de notre avis, quoiqu'il leur importe médiocrement d'être ou de n'être pas égarés ; car nous voyons par l'épître sur le réabonnement qu'ils y vont de confiance.

On s'occupe encore un peu, ces jours-ci, d'une autre célébrité humaine qui se vaporise : M. de Girardin.

Le journal la *Presse* a été son trône, son portefeuille ministériel, son siége académique. Pendant vingt ans, il y a fait la pluie et le beau temps. Que reste-t-il aujourd'hui de cette activité quotidienne qui a touché à tout, qui a parlé de tout, qui s'est fait constater partout ? Rien absolument, que la lassitude de M. de Girardin ; mais cette lassitude lui aura été bonne conseillère :—En philosophie, disait M. de Maistre, "le mépris de Locke est le commencement de la sagesse." Ce n'est pas faire une injure désagréable aux libres penseurs du journalisme que de les comparer à Locke, un esprit oseur et tranchant, qui remuait beaucoup d'idées sans que personne y comprît rien, ni lui non plus.—S'il est vrai, comme on nous l'affirme, que M. de Girardin ne veut plus absolument entendre parler du griffonnage et de sa gloire, la lassitude l'aura poussé sur le seuil de la sagesse ! Qu'il persiste, qu'il plante autant de choux qu'il a froissé d'idées ; en retour de cette modeste compensation, on le citera pour une des renommées humaines le mieux réussies.

Il a abdiqué en faveur de M. Millaud, une gloire financière. Celui-ci ne s'engage pas à mettre au monde une idée par jour ; comme le chat de la fable, il n'en a qu'une en son bissac, mais on prétend qu'elle en vaut mille : cumuler du capital. Au lieu d'être un rédacteur en chef ostensible et actif à la manière de son prédécesseur, qui se tenait sur le siége du char aux idées, guides en main, il montera dedans, et il fera conduire la *Presse* à la Daumont, par un rédacteur principal.

De grandeur en grandeur, nous arrivons à M. Alexandre Dumas. Cet homme n'est plus un homme, c'est un fait, ou une légende, ou une formule ; c'est pour les uns un mythe littéraire, pour les autres un mot d'une certaine couleur populaire, nouveau venu dans la langue et dont les masses font un usage immodéré.

On connait M. Alexandre Dumas jusque sur les hauteurs neigeuses des Cévennes. Le campagnard un peu libéralisé, qui porte le chapeau sur la tempe et s'abonne au *Siècle* pour un quart avec les trois fortes têtes du chef-lieu de canton, peut bien ne pas savoir les noms des rédacteurs de son journal, quoiqu'il épèle tous les jours leur signature ; il vous parlera d'Alexandre Dumas de la même façon aisée qu'il parlerait du sous-préfet de son arrondissement ! On lui cite des notabilités de la politique, de la science, des lettres ; il écoute à peine, et par une évolution naïve de brusquerie, toujours il revient à Alexandre Dumas ! Non pas qu'il l'ait lu ni vu, non pas qu'il se fasse une idée quelconque de son talent ou de sa personne ; il le connait on ne sait d'où, comme tout le monde connait en bonne part les ortolans, sans être bien sûr que cela existe et sans s'être jamais senti le désir d'en manger ; il dit Alexandre Dumas, proverbialement et dans un sens littéraire, comme il dit Colin-Maillard ou Colin-Tampon dans un autre sens.

Voilà certes une popularité bien rare : sortir de l'état éphémère d'individu pour entrer dans le dictionnaire à titre de substantif ! On tient l'immortalité, car toute langue a ses champions lignités, ses durilons invincibles qui poussent avec elle jusqu'à la fin des fins. Il n'en faut pas tue. Colin-Maillard était un guerrier terrible du dixième siècle, qui perdit les deux yeux dans une bataille et ne continua pas moins de combattre, guide par ses écuyers ; Colin-Tampon, que l'Académie a écrit dans son glossaire, était peut-être un dramatuge fort honoré à la même époque.

Eh bien, cette grande gloire du mélodrame et du feuilleton, elle s'en va aussi ! La défaillance l'atteint au milieu de sa force, et, coup sur coup, les feuilletons du lundi recueillent ses épaves dramatiques avec épouvante.

Il ne s'agit pas d'un succès contesté ; il s'agit d'une chute, de deux chutes meurtrières, que les amis stupéfaits honorent de leur mieux, en les appelant la déroute d'Alexandre.

Les derniers feuilletons du lundi sont véritablement bons à lire.

M. Alexandre Dumas venait de subir une inexplicable offense à propos de la *Tour-Saint-Jacques-la-Boucherie* : le public un peu rude du théâtre du Cirque n'avait pas même voulu écouter. Chacun pensait que le public du Gymnase, musqué, ganté, peint en rose, aiderait son idole à prendre une revanche victorieuse avec le *Verrou de la Reine*. Nous le pensions aussi, sans nous y intéresser autrement, et nous nous attendions à une de ces ivresses cérébrales, fougueuses et sympathiques, comme on y est sujet dans ce monde bizarre qui fait de la vie un carnaval incessant.

Il est arrivé tout le contraire ! Le public des salons a été plus cruel encore que le public des ateliers, et le *Verrou de la Reine* a souffert, de l'un à l'autre bout de ses trois actes, le martyre de ces joyeuses petites insultes, fusées volantes de l'esprit, qui peu à peu chargent l'air d'un gaz subtil, et finissent par éclater en un rire électrique désespérant : la huée élégante, antithèse de la grosse huée du peuple, comme la fine epigramme est l'antithèse du coup de poing !

Cela fait presque de la peine. Cet écrivain qui se voit tout à-coup précipité du faîte de son Parnasse dramatique par ceux-là mêmes qui l'adoraient depuis vingt-cinq ans ; cet écrivain qui venait offrir son front radieux à une nouvelle couronne, et que l'on coiffe du bonnet des écoliers au milieu des éclats de rire, à quelle puissance sa faiblesse demandera-t-elle secours ? Sur quoi s'appuiera-t il, étant lui-même son propre point d'appui ? Le public, redevenu seigneur et maître, lui crie : Va-t-en !—"Où voulez-vous qu'il aille !..."

Oui, c'est une grande pitié que ce désastre. C'est aussi une grande consolation. Quand on voit tomber de la sorte les gloires païennes, on se sent tout aise d'être le chrétien chétif que l'on pousse et que l'on raille, mais qui demeure debout en souriant à sa force, qu'il demande à Dieu.

Le *Verrou de la Reine* est un drame emprunté à la jeunesse de Louis XV, d'après une des mille *nouvelles à la main* qu'a imaginées le dix-huitième siècle, encore plus journaliste que le nôtre. Ce verrou, mystérieux chef-d'œuvre de serrurerie, s'oppose à l'intimité du roi et de la reine ; l'amour en profite aux dépens de leur honneur, l'espace de trois actes ; les équivoques abondent, puis enfin le verrou tombe à regret, pour réunir le roi et la reine et faire un dénouement dit moral.

Il y avait là de quoi charmer un public très-friand de la littérature de boudoir, surtout quand elle lui montre des mœurs royales et aristocratiques toutes pareilles aux siennes, ce qui donne à la démoralisation présente un air de cour....

Nous avons dit la sentence du public. C'était le triomphe de l'émeute : le *Verrou de la Reine* a été saccagé, comme un peu auparavant l'avait été la *Tour-Saint-Jacques*.

Mais pourquoi ? Grosse question que se posent les feuilletonistes du lundi sans y rien répondre de satisfaisant.

L'on s'en prend aux acteurs et les maltraite avec autant d'esprit que de dureté ; l'autre fait leur éloge sans réserve, au contraire, et accuse une vétille, un grain de sable, un imperceptible frottement dans le mécanisme du drame ; quelques-uns cherchent en dehors : c'est peut-être la faute du journal le *Mousquetaire*, que M. Alexandre Dumas publie à son profit exclusif, ou bien la faute de ses *Mémoires*, qui ont déplu à beaucoup de monde ; tous versent des flots d'encre sur la maison littéraire Dumas, et en jettent le mobilier par les fenêtres avec admiration. C'est la tour de Babel.—Le plus ému dans sa vieille amitié s'exprime ainsi : (*)

"Il était le drame et le roman, il était la chronique et l'histoire, il était leur joie et leur douleur ! A cette coupe écumante, la nation entière a porté sa lèvre avide ; elle s'y est enivrée, elle y a perdu la conscience ardente du juste et du vrai ; elle en a oublié les devoirs du temps présent et les menaces de l'avenir. Et toute cette fortune, et tout cet éclat, et ces ravissements incroyables dans une nation saine, élevée aux grandes écoles, pour en arriver si brusquement, ajoutons et si cruellement, à ne plus pouvoir entendre une phrase, un mot, une élégance, une gaîté, une imagination, une imitation de cet homme tant aimé !

"Parmi les révolutions de l'esprit humain, nous chercherions vainement une révolution qui se pût comparer à celle-là. Au moins, dites-vous, cette débâcle du Gymnase aura trouvé sa revanche dans la faveur du Cirque-Olympique, et le peuple en blouse aura pansé les plaies faites par ces belles dames et par ces beaux messieurs ?—Non ! jamais la rage, et jamais la violence, et jamais le peuple acharné à sa proie, au massacre de Séjan, au déchiquetage du maréchal d'Ancre, jamais on n'entendit plus de violences et plus de clameurs qu'aux cinq actes de la *Tour-Saint-Jacques-la-Boucherie*. Ils ne sifflaient pas seulement le poète, ils ne se contentaient pas de le siffler, ils le maudissaient, ils l'exécraient, ils le traînaient dans leurs gémonies..."—Jules Janin.

Douze colonnes de cette amitié au désespoir ! On sent qu'elle ne pleure pas sans quelque plaisir le camarade enfoncé.

M. Alexandre Dumas aura eu du moins un dernier triomphe digne de lui. Il se sera vu enterrer, de son vivant, avec une pompe littéraire si générale et si travaillée qu'on aurait pu l'admettre à l'exposition universelle.

Mais puisque nos confrères, s'inspirant de la Bible à leur insu, s'écrient à peu près tous : "Comment donc est tombé cet homme puissant ?" Et puisqu'ils ne savent pas la cause de sa chute inattendue, nous allons la leur dire.

M. Dumas, très bien constitué d'esprit pour faire des choses belles et solides, a dépensé sa force en futilités indécentes. Il a amusé, il a réussi ; puis il a vieilli, et le public en a eu assez. Il y avait déjà bien longtemps que le fard tenait lieu des couleurs de la jeunesse. Il tombait par plâtras de ce visage fatigué. La voix s'est cassée, la démarche est devenue lourde ; les belles hardiesses d'autrefois ont fini par n'être plus que de vieilles impudences. On s'est aperçu que tout cela était vieux, que tout cela était connu, que les copistes faisaient mieux que le maître. Bon soir. A un autre !

C'est là la loi que le mal et le désordre plaisent beaucoup : c'est la loi qu'ils déplaisent bien vite et horriblement. Il y a peu d'exceptions ; Voltaire en est une. Il a charmé jusque dans les horreurs de l'extrême caducité. Mais Dieu voulait faire quelque chose.

Le drame de la vie littéraire de M. Dumas a été long : les actes, les tableaux, les changements à vue n'y manquent pas, Dieu merci ; cette longueur était la proportionnelle de sa vigoureuse intelligence. Est-ce que le dénouement du drame n'arrive pas toujours quand le drame est plein ? Sans doute il l'est.

Acceptez donc ce dénouement inattendu comme le résumé d'une vie littéraire dont toutes les œuvres ont été un défi aux principes divins du christianisme, principes que l'on n'attaquera jamais sans être frappé plus ou moins vite ou plus ou moins durement ; et comprenez au moins cette vérité que les petits enfants eux mêmes comprendraient, tant elle est claire :—que là où la raison humaine n'aperçoit aucune cause qui la satisfasse, là est le doigt de Dieu, cause invisible dont la nature se révèle par le caractère prodigieux de l'effet.

Mais si le théâtre y perd quelque chose, le diable n'y perd rien.

Au moment où tombe le colosse dramatique, de nouvelles personnalités se lèvent dans la presse littéraire, comme si l'énorme volume du mal avait sa raison d'être dans quelque loi naturelle d'équilibre.

M. de Lamartine s'était incarné dans une brochure mensuelle qui lui est une chaire de professorat poétique, métaphysique, psycologique ; M. Alexandre Dumas s'était fait un petit hôtel du *Mousquetterie* ; M. Champfleury rédigeait seul sa *Gazette* réaliste. Voici qu'une autre personnalité se produit dans la *Comédie parisienne* : M. Albéric Second ; une autre encore, M. Jules Viard, va se mettre en scène dans le *Polichinelle à Paris* ; et un second *Polichinelle* lui dispute la place.

Toutes ces publications sont des œuvres individuelles qui n'admettent pas la collaboration ; des unités souveraines, des étoiles fixes, des coquilles que l'on se bâtit pour être logé chez soi.

Sans doute, les factures du marchand de papier et de l'imprimeur arrêteront cette tendance à la féodalité littéraire.

Espérons-le ; car, pour peu que chaque homme de lettres se mît à planter ainsi un journal, il en résulterait bientôt une forêt, pittoresque peut-être, mais qu'il ne ferait pas bon traverser.

Dans notre dernier feuilleton, nous avons signalé un rescrit prussien qui ne témoignait pas absolument d'une grande estime pour certaines productions du théâtre français.

L'Espagne est plus discrète que la Prusse ; elle balaye ses vilenies artistiques sans accuser personne.

Les journaux espagnols nous apprennent qu'une supplique a été adressée au gouverneur de la province de Madrid pour obtenir la purification des magasins de gravures qui exposent au dehors des images obscènes.

Les pétitionnaires font très bien de se plaindre, tandis que l'art espagnol n'a pas encore le sang vicié.

Ici, la maladie a atteint la période chronique, et nos magasins de gravures sont une espèce d'hôpital ouvert au rachitisme de l'art.

Qu'y faire ? L'inspiration païenne semble avoir tout envahi ; la sensualité déborde dans les sujets, dans le dessin, dans les ornements, dans le fonds comme dans les accessoires. Le pinceau pose de fard plus que de la couleur ; le crayon a la tiède languissance du vice blasé ; même dans les petites compositions qui cherchent des effets innocents, l'impudeur païenne sourit encore ; il n'est pas jusqu'aux fleurs que l'on dirait tombées des mains des élégantes bohémiennes d'Horace et de Tibulle.

seulement asséné un coup de poing à Monseigneur et le frappa vivement au visage. L'assassin leva la main, et c'est alors que l'instrument meurtrier brilla aux yeux des sergents de ville qui s'étaient élancés vers ce point.

"L'assassin se défendait avec violence en hésitant ; *A bas la déesse ! mort à l'archevêque !* L'un des sergents de ville tira son épée, l'assassin jeta son poignard et se rendit.

"Pendant ce temps Monseigneur n'avait prononcé que ces paroles : "Le malheureux mon Dieu !" En reculant de deux pas, il s'affaissa sur lui-même sans que les personnes qui l'entouraient pussent éviter sa chute malgré la rapidité avec laquelle chacun s'était élancé pour le soutenir.

"On transporta Monseigneur au travers de la nef et du chœur jusqu'au presbytère le croyant seulement évanoui et ignorant l'affreuse vérité. C'est seulement alors qu'étendu sur un matelas apporté à la hâte, un médecin ayant ouvert ses vêtements, découvrit la plaie et put s'assurer qu'elle ne laissait aucun espoir. Monsieur l'abbé Surat aux genoux de Monseigneur, lui donna l'absolution. Quelques secondes encore, et l'illustre pontife avait quitté cette terre!.....

.....

"A l'embaumement, on a reconnu que l'une des cavités du cœur avait été traversée par le poignard. Le coup avait été porté dans l'intérieur de la chappe avec tant de violence, que les broderies très épaisses de l'étole n'ont pu l'arrêter....."

On avait dit qu'une dame avait été blessée samedi à St.-Etienne-du-Mont, en voulant arrêter le bras de l'assassin. Cette dame est Mme Mérard, marchande de bois à Ecouen. La lettre suivante est adressée au *Constitutionnel :*

"Quelques instants avant le crime, Mme Louise Merard laissa tomber son parapluie qui lui fut aussitôt remis, avec beaucoup de politesse, par un homme dont les manières la mise recherchée s'accordaient avec un air pieux et recueilli. Rien dans le calme de ses traits n'indiquait, ne faisait pressentir qu'il allait commettre un crime. A ce moment, Mgr. l'archevêque s'avançait lentement et donnait sa bénédiction à ses fidèles, lorsque Mme Mérard vit ce même homme, placé près d'elle, mais un peu en avant, sortir rapidement de dessous ses vêtements un énorme poignard. A l'instant où il allait le diriger contre le prélat, elle eut assez de présence d'esprit et de sang-froid pour retenir et faire dévier le bras du meurtrier qui, par un demi-tour, se dégagea d'elle en lui faisant une blessure très sensible à un des doigts de la main. Libre et plus maître de tous ses mouvements, le meurtrier les yeux étincelants, porta un second coup et plongea son poignard dans le corps de l'archevêque, qui tomba blessé mortellement. Le meurtrier prononça quelques mots en latin. Si, par une circonstance doublement malheureuse, Mme Mérard n'avait été blessée tout d'abord de manière à lui ôter tout moyen d'action, il est certain qu'elle aurait eu le courage et la force d'empêcher, ou de faire dévier le second coup de poignard, comme elle avait fait pour le premier. Mais atteinte à l'extrémité du doigt annulaire, juste au point où se terminent en forme d'épanouissement, tous les vaisseaux nerveux et où réside une sensibilité particulière, elle ne put renouveler la lutte, et après avoir perdu une quantité considérable de sang, elle est rentrée à son domicile le soir à Ecouen, dans un grand état de souffrance. M. le docteur Rampont, ayant été appelé, lui a prodigué tous les soins nécessaires, afin de calmer une blessure qui, bien que légère en apparence a produit des douleurs très aiguës dans l'avant-bras, dans l'épaule et jusque dans la poitrine. Quoique l'état de la malade n'ait pas subi une importante amélioration, hier lundi, tout fait espérer, cependant une guérison très prochaine."

L'Assassin de l'Archevêque de Paris.

Extrait de la correspondance de M. Gallardet au *Courrier des Etats-Unis :*

L'émotion causée par le lamentable événement, dont l'église St.-Etienne du Mont a été le théâtre, est loin d'être calmée. On lit avec avidité tous les détails qui se publient sur le meurtrier et sa victime. Il a été trouvé, dans le logement que Verger occupait chez son frère, marchand mirotier, rue de Seine-Saint-Germain, une biographie de l'assassin, écrites par lui-même, sous le titre de *Notes sur l'abbée Verger.*

Ces notes contiennent quelques curieux détails. Elles montrent que Verger, dans les deux ou trois cures dont il fut chargé, eut des altercations avec tous ses paroissiens. On lui refusait, dit-il, les honoraires auxquels il avait droit. "Ces gaillards-là, écrit-il, m'eussent volontiers payé à coup de bâtons." Ce n'est point une femme accusée d'empoisonnement sur son mari, mais un mari accusé d'empoisonnement sur sa femme, dont il se constitua le défenseur devant le tribunal de Melun. Ses mœurs n'étaient point mauvaises. Du moins on n'a rien découvert, sous ce rapport qui pût entacher sa conduite. Son principal travers étaient la discussion des dogmes religieux. Une brochure qu'il avait écrite contre ses supérieurs et contre l'Immaculée Conception, avait été saisie, et un mandat d'amener devait être lancé contre lui, le jour même de son forfait. Mystère incompréhensible du cœur humain! Ce malheureux avait sollicité et accepté, peu de temps auparavant, des secours de Mgr Sibour, et il a déclaré n'avoir eu aucune haine personnelle contre lui ni l'a assassiné systématiquement, avec le sang froid d'un fanatique ou d'un fou.

Une dame Mérard a raconté l'avoir vu s'agenouiller et prier à coté d'elle, avant d'accomplir son crime. Il guettait sa victime en invoquant Dieu. Cette dame l'avait vu tirer de dessous ses vêtements un long couteau catalan, quand l'archevêque approchait, chercha à lui saisir le bras, mais elle fut blessée au doigt par la lame du couteau. Sans cet accident, l'archevêque aurait peut-être été sauvé. Le coup qui l'atteignit fut porté avec tant de force qu'il traversa la poitrine et le cœur de part en part, ainsi que la chasuble épaisse dont était revêtu le prélat.

En le frappant, Verger a bien dit : "Pas de Déesse !" Ce mot qui est la clé du crime, a été constaté par des témoins entendus dans l'enquête judiciaire.

Verger a conservé, dans sa prison, le calme qui ne l'a pas quitté, depuis son arrestation.

Il raconte, sans hésiter et avec de grands détails, comment il a conçu et exécuté son affreux dessein. Il mange, boit et dort du sommeil du juste. O conscience, qui sondera tes abimes!

Quelques journaux ont écrit que cet assassinat d'un prêtre en pleine église était sans précédent historique. C'est une erreur. Il y en a au moins deux. Prétextat, évêque de Rouen, tomba mortellement atteint au pied de l'autel, le 14 avril 586, pendant qu'il célébrait la fête de Pâques. Il se releva en poussant un cri. Pas un des assistants n'osa venir à son secours. Il eut encore assez de force pour rompre une parcelle de pain consacré qu'il porta à sa bouche, afin de se préparer à la mort par la communion. En expirant il accusa Frédégonde de sa mort et lui fit entendre ces terribles paroles : "Dieu m'appelle à lui. Mais vous, qui ne devez le titre de reine qu'à vos crimes, tremblez pour vous! Dieu vengera le sang que vous avez répandu. Il retombera sur votre tête, et maudite en ce monde, vous le serez dans l'autre." L'assassin fut arrêté, et avoua dans la torture, qu'il avait été excité à commettre ce meurtre par Frédégonde, l'archidiacre de Rouen et l'évêque Melantius, dont il avait reçu 200 écus d'or. Un neveu de Prétextat, en entendant cet aveu, tira son épée et coupa en morceaux l'assassin de son oncle.

L'autre précédent est le meurtre tenté contre St. Charles Borromée, archevêque de Milan, en 1569. Ayant voulu réformer l'ordre monastique des *Humiliés*, il souleva contre lui les haines de ces moines, et au moment où il faisait la prière du soir dans la chapelle du palais épiscopal, il reçut un coup d'arquebuse dont la balle ne toucha que le rochet du prélat. "Ce n'est rien" dit-il, et il continua sa prière. Deux des conjurés furent décapités, deux autres pendus, un cinquième condamné au galères par le pape Pie V.

Ces profanations sacrilèges n'apparaissent heureusement qu'à des siècles de distance et comme de monstrueuses exceptions dans la vie humaine.

Cette vie offre de singulières destinées. Ce fut un nommé Pierre, ancien valet de chambre de Mgr. Affre, qui accomplit, en 1848, le pieux devoir de recueillir le corps inanimé de son maître tombé au pied d'une barricade. C'est encore lui, qui attaché à Mgr. Sibour, a emporté dans ses bras le corps sanglant du successeur de Mgr. Affre et l'a déposé dans sa voiture.

Un homme de lettre, M. Galoppe d'Onquaire, raconte qu'ayant été prendre, il y a quelques mois, congé de Mgr. Sibour, avec lequel il eut d'assez fréquents rapports, l'affectueux prélat le fit rasseoir deux fois, en lui disant : "restez encore. Je n'aime point les départs, on n'est jamais sûr du retour.— Oh! pour cela, Monseigneur, je crois que nous pouvons compter nous retrouver ici.— Dieu seul connait l'avenir, répliqua l'archevêque .... Serais-je assez téméraire pour affirmer tout prélat que je suis, que *je mourrai dans mon lit.*

Le corps du prélat est exposé depuis trois jours dans un des salons du palais. Il est revêtu de ses habits archi-épiscopaux, et son visage a subi peu de changement. On croirait plutôt au sommeil qu'à la mort Mais celle ci n'est-elle point un sommeil? Le réveil fait toute la différence. Le lit sur lequel il est couché est entouré de prêtres et de religieuses constamment en prières. L'appartement est tendu de noir et éclairé d'un grand nombre de cierges et de bougies. L'aspect est saisissant et le silence de la foule recueillie a une éloquence muette que comprend l'âme. L'affluence est immense, car pour bien des gens, c'est encore un spectacle. Beaucoup de femmes du peuple sollicitent la faveur de toucher avec des médailles, des colliets et autres objets la plaie du martyr.

La liste des candidats à la succession de Mgr. Sibour s'est accrue notablement.. On cite aujourd'hui, outre l'archevêque de Bordeaux, ceux de Nancy, de Tours, de Besançon, et l'abbée Bonapante, qui a été ordonné prêtre à Rome, par Pie IX. Mais passer du titre de simple abbé à celui d'archevêque serait un avancement un peu rapide, même pour un prince.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis :*

L'exposition du corps de Mgr Sibour a eu lieu hier, de midi à quatre heures. La chapelle ardente était élevée dans une des quatre grandes salles du rez-de-chaussée du palais archiépiscopal. Toutes les salles du rez-de-chaussée étaient tendues de noir, et de distance en distance, on a placé des écussons aux armes de la famille de l'illustre victime. Les écussons portent pour devise ces mots que la vie du digne prélat n'a jamais cessé de réaliser : *Major autem honorum est charitas.* La charité est leur première vertu. Le corps était exposé sous un dais en velours noir, supporté par des colonnes argentées. Le prélat était revêtu de ses habits sacerdotaux, ayant le visage découvert. A droite et à gauche du dais étaient deux autels ; puis six prêtres agenouillés récitaient les prières des morts. Une foule innombrable s'était portée de bonne heure vers l'archevêché, et occupait encore, à 2 heures, toute la longueur de la rue Grenelle-Saint Germain et de la rue de Bourgogne. Le public entrait au palais par la grande porte de la rue de Grenelle et défilait devant le corps du prélat. Un prêtre était constamment occupé à recevoir les médailles et les chapelets qui lui étaient remis par les fidèles pour être approchés de la blessure de l'archevêque.

—S. Em. le cardinal Morlot, archevêque de Tours, est arrivé à Rome le 6 décembre. Son débarquement à Civita-Vecchia avait été salué par une salve d'artillerie et accompagné des autres manifestations dont on honore les princes de l'Eglise. On dit que l'éminent Cardinal serait chargé d'une mission importante ; et là-dessus l'opinion est à peu près unanime. Elle l'est beaucoup moins dans la détermination de cette mission. C'est ce qui nous engage à ne pas répéter ce qui se dit à ce propos. Son éminence, qui a tout préparé pour rétablir dans son Eglise la liturgie romaine, porte à Rome le Propre de son diocèse, qu'elle va soumettre à l'approbation de la Sacrée-Congrégation des Rites.

— La reine Marie-Christine d'Espagne est arrivée à Rome le 5 décembre avec une suite assez nombreuse. Elle habite le palais Stoppani, auprès de Saint-André della Valle, le même que vient d'abandonner S. E. le cardinal Brunelli en allant prendre possession de son siège épiscopal d'Osimo. Cette princesse passera sans doute tout l'hiver à Rome, où elle a maintenant des liens de famille. On sait qu'une de ses filles a épousé le prince del Drago, et l'on dit qu'une autre est promise au jeune prince Massimo, fils de l'intendant des pouvoirs pontificaux et neveu du défunt cardinal de ce nom. La jeune princesse del Drago a conquis toutes les sympathies de la société romaine et l'affection de sa nouvelle famille.

Enfin l'on sait que le duc de Rianzarès, mari de la reine, a des intérêts dans la compagnie industrielle qui a soumissionné le chemin de fer de Civita-Vecchia à Bologne. Voilà des motifs bien suffisants, on le voit, pour expliquer la présence à Rome de la reine Marie-Christine, et il n'est pas besoin de recourir à aucun motif politique. On espère néanmoins que cette présence ne sera pas inutile à l'avancement de la reconciliation de son pays avec le Saint-Siége.

ROME.—L'*Univers* publie, d'après une correspondance de Rome, une nouvelle liste d'amnistie accordée par le saint-père à trente-six membres de l'assemblée constituante de 1848, appartenant aux Etats Romains. Nous citerons le marquis Sacripanti ; l'avocat Gennarelli, de Simone ; le docteur Cristofani ; le comte Presperi ; le marquis Pursanti ; le marquis Trevisani et le docteur Massali.

RUSSIE.—Il existait depuis plusieurs années un concordat conclu entre le Saint-Siége et le gouvernement russe ; ce concordat, publié dans la *Gazette de Rome* du 11 juillet 1848, n'avait encore reçu aucune publicité dans l'empire de Russie. Il vient d'être inséré dans le journal officiel de Pologne.

EVENEMENTS DE CHINE.

Le *Daily News*, de Londres donne les détails suivants sur le bombardement de Canton, annoncé par dépêche télégraphique.

Depuis longtemps déjà notre correspondant à Hong-Kong nous parlait de graves et nombreuses difficultés survenues entre les autorités anglaises et le gouvernement de Canton. Le 8 octobre, ce dernier mit le comble à ses violences contre nos résidents, en s'emparant d'une *lorcha* portant pavillon anglais et en faisant prisonniers une douzaine d'hommes de l'équipage. Il est certain que quatre de ces malheureux eurent la tête coupée.

Notre consul, M. Parkers se rendit immédiatement à bord de la *lorcha*, puis essaya d'obtenir une entrevue avec les mandarins. A bord de la *lorcha*, il fut l'objet de menaces violentes, et les mandarins refusèrent de lui donner aucune explication sur ce qui s'était passé. Le consul donna aussitôt avis de ces événements à sir John Bowring, à Hong-Kong, ainsi qu'à sir Seymour, qui se trouvait sur les lieux et qui, en signe de représailles, fit d'abord saisir et diriger sur Hong-Kong une jonque appartenant à un mandarin.

M. Parkers adressa ensuite de vives remontrances au gouverneur de Canton Yeh, qui ne fit aucune réponse. Voyant tous ses efforts inutiles, notre consul renonça à toute tentative de conciliation, et aussitôt une force navale anglaise imposante entra en scène.

Le 18 octobre, sir Seymour expédia, en premier lieu, de Hong-Kong à Wampoa, avec un corps nombreux de soldats de marine et de *Blue Jackets*, la corvette à hélice l'*Encounter*, de 14 canons, et le sloop à vapeur *Simpson*, de 10 canons. Le sloop à vapeur *Barracounta* suivit avec d'autres détachements.

L'amiral Seymour se rendit à Canton et prit en personne la direction des opérations. Les résidents anglais et les autres résidents européens furent officiellement avertis de la situation des affaires, et les transactions commerciales, qui depuis quelque temps déjà étaient fort languissantes, furent complètement suspendues.

Le fleuve qui traverse Canton est en peu plus large que la Tamise au pont de Londres, mais l'eau n'a pas plus de deux brasses de profondeur et les étroits passages par lesquels on y arrive, du côté de l'île de Wampoa, n'ont pas plus d'une brasse et demie de profondeur ; à l'extérieur, la ville est dégarnie de tous les forts et les batteries se remettaient en route. Il a été suffisamment prouvé que lorsque la lorcha fut accostée pour la capture des prisonniers, aucun pavillon ne flottait à son bord. Pourquoi alors le pavillon aurait-il été amené? Cependant le consul Parkes, dans une dépêche déjà précédée d'une autre, prétend demander satisfaction d'une insulte faite au drapeau. Il n'y a eu, en vérité, aucune violation des traités, et je suis dans la plus grande impossibilité d'expliquer comment, après des années de paix entre nos deux nations, on peut ainsi, sans cause se porter à des hostilités.

"En ce qui concerne l'admission dans la ville, je dois observer qu'en avril 1849, son Excellence le plénipotentiaire Bonham informa publiquement les factoreries que l'entrée de la ville était interdite aux étrangers. L'avis fut inséré dans les journaux d'alors, et aura été lu, je pense, par votre Excellence. De plus, cette exclusion des étrangers est le vœu unanime de toute la population de Canton, et l'on doit comprendre combien peu a dû être de son goût la destruction des forts et des habitations. Dans l'appréhension où je suis que le mal ne retombe sur les dignitaires et les citoyens de la nation de Votre Excellence, je ne puis rien vous suggérer de mieux que de continuer à adhérer aux règlements du plénipotentiaire Bonham, comme la meilleure marche que vous ayez à suivre. Pour ce qui regarde l'entrevue proposée par votre Excellence, j'ai déjà, il y a quelques jours, expédié Tseang, préfet de Luy-chow-foo ; je profite de cette occasion pour souhaiter à votre Excellence prospérité, etc.

"Communication necessaire, adressée à son Excellence Sir Michael Seymour, commandant naval en chef, etc.

"Heenfung, 3e jour du 10e mois de l'an VI. 31 octobre 6856."

A cette dépêche, l'amiral Seymour répond le 2 novembre par une dernière mise en demeure d'obtempérer à ses premières demandes, faute de quoi, les Chinois apprendront à leurs dépens que l'Angleterre "a le pouvoir d'exécuter ce qu'elle entreprend."

Le commissaire Yeh, à son tour, lance, en date du 5 novembre, un appel aux armes, adressé à la garnison et à la population de Canton.

La lutte est donc à la veille de s'engager de nouveau : mais les nouvelles ne vont pas jusqu'aux évènements qui ont dû suivre.

Les détails manquent également jusqu'ici, sur les représailles que la marine américaine a cru devoir exercer, de son côté, à la suite d'un coup de canon tiré sur le pavillon des Etats-Unis. Peut-être même y a-t-il sur ce point une erreur occasionnée par un incident assez étrange. Il paraît que deux officiers Américains ont pris part à l'attaque contre Canton et, non contents de leur coopération personnelle, ont arboré leur drapeau national sur la brèche. Cette acte inconséquent, a été aussitôt l'objet d'un désaveu formel, de la part de M. Andrew H. Foote, commandant de la corvette des Etats-Unis *Portsmouth*. Est-ce là tout ce qui s'est passé? Ou bien y a-t-il eu réellement attaque et destruction d'un fort par la marine américaine? La prochaine malle nous édifiera à cet égard.

Il y avait eu du reste, à Canton même, un débarquement de tous les forces disponibles à bord du *Portsmouth* ; mais ce débarquement avait pour but unique et légitime la protection de la vie et des biens des citoyens américains qui se trouvaient dans les factoreries. Cette protection s'est même étendue, paraît-il, au consulat de France, qui ne pouvait en ce moment invoquer l'appui d'aucun bâtiment de notre marine.

Tel est l'ensemble de faits connus jusqu'ici.

Nous lisons dans le *Commerce* de Paris du 28 décembre 1356 :

Predictions Meteorologiques

SUR L'HIVER ACTUEL ET LE PRINTEMPS PROCHAIN

M. O'Donnelly, auteur de la *Géométrie du cercle*, ouvrage qui en est à sa deuxième édition, vient de faire un travail qui intéressera tout le monde par son objet.

Lauteur, qui a consacrée le travail de sa pensée à pénétrer dans les plus sublimes profondeurs des sciences abstraites, assure qu'il a résolu un problème déclaré insoluble, et qu'il a trouvé une clef qui ouvre de nouvelles perspectives à toutes les sciences, et à l'aide de laquelle on peut connaître infailliblement les accidents météorologiques qui influent sur la température des saisons et les accidents de l'atmosphère.

Voici ce que nous lisons dans sa lettre :

Nous nous trouvons heureux de pouvoir annoncer avec certitude l'un des plus beaux printemps que nous ayons éprouvés depuis plusieurs années, en partant du 20 mars jusqu'au 20 juillet, sauf des variations insignifiantes vers le terme extrême de cette période.

La floraison se fera des plus belles ; la partie précoce qui avait essuyé l'influence délétère du fluide magnétique depuis quelques années, n'en sera que légèrement menacée cette saison, et, en outre, elle sera protégée par un doux estorique qui la conduira au 20 avril, terme au-delà duquel il n'y aura plus de danger à craindre pour la végétation.

Voilà sur quoi on peut compter comme certain, en vertu de la cie du cercle des météores pour le printemps prochain.

Quant à l'hiver dans lequel nous sommes déjà engagés, il ne vaut plus la peine qu'on en fasse le calcul. Du reste, nous n'avons pas pris d'observation à l'équinoxe d'automne, étant occupé de trouver la base d'une science qui nous paraît plus intéressante que celle qui fait prévoir les saisons ; seulement, dans notre opinion, l'hiver sera normal, c'est-à-dire que les tempêtes et le froid se feront en saison : le grand froid, depuis le 6 janvier jusqu'à la fin de février : les tempêtes depuis le 8 jusqu'au 18 février.

La température la plus basse se fera sentir dans la même époque. On doit éviter la mer, autant que possible, pendant cette dizaine de jours, qui seront suivis d'une semaine de froid humide à ciel couvert.

Fait pour la latitude de Paris et au-delà, sauf la correction locale. O'DONNELLY.

Ces prédictions, comme on le voit, sont nettes et précises. Nous prions le lecteur de les vérifier. Si elles se réalisaient, il faudrait convenir qu'aucun de nos savants officiels n'aurait fourni un meilleur argument à l'appui de ses découvertes.

—On s'occupe toujours beaucoup de la communication entre l'Europe et le Nouveau Monde au moyen de la télégraphie électrique. Voici à ce sujet quelques renseignements curieux que nous tiouvons dans le *London Literary Journal* : La route choisie pour faire traverser l'Océan aux fils télégraphiques à 1,640 milles d'étendue d'un point à l'autre, c'est-à-dire de Valentia, sur la côte d'Irlande, à Saint-Jean de Terre Neuve. La plus grande profondeur de l'eau sur ce long parcours est de deux milles et un tiers, et il y a au milieu un banc de roche élevé qui semble on ne peut mieux approprié à la pose d'un câble sous-marin, et qu'on a surnommé *Plateau télégraphique* ; le câble une fois posé sur ce plateau, aucun courant ne vient le déranger. Le fil télégraphique sera de cuivre, fortement contenu par un tube en gutta-percha ; il n'aura qu'un demi-pouce d'épaisseur et pesera 18 quintaux par mille; sa force et sa flexibilité seront très-grandes. On estime le prix d'établissement d'un seul fil à 200 l. st. (2,500 fr.) par mille. La gutta-percha employée a été amenée à une perfection telle qu'une fraction immergée dans l'eau salée pendant six ans en a été retirée aussi fraiche qu'au moment de son immersion. La rouille qui incontestablement s'amassera sur le câble, protégera d'autant plus le fil intérieur. Quatre signaux pourront être transmis par seconde, et on estime qu'on pourra faire traverser l'Atlantique dans l'espace de 24 heures à 280 messages de 20 mots chacun. Quand le réseau télégraphique sera plus avancé et qu'il se prolongera jusqu'à la vallée de l'Euphrate, un message parviendra de la Californie aux parties les plus reculées de la péninsule indienne.

Exportations d'or d'Australie depuis 1851

Un document récemment publié par le *Booard of Trade* évalu à 49,995,651 liv. (1 millard 25 millions de francs) la totalité de l'or exporté des deux colonies de Victoria de la Nouvelles-Galles du Sud depuis le 29 mai 1851, date des premieres expéditions, jusqu'au 31 décembre 1855. Cette somme aurait été représentée par 11,199,000 onces anglaises (347,469 kilogr.) de matière plus ou moins pure. Le même document ne fait pas connaitre la décomposition par année de ces envois, non plus que la part relative de chacune des deux provinces. Il en resulte seulement que celle de Victoria (Melbourne) a fourni une quantité plus que sextuple du produit de la Nouvelle-Galles (Sydney).

LA MINERVE.

Samedi matin 31 Janvier 1857.

Réunion des Chambres.—L'assemblée du Parlement est définitivement fixée au jeudi, 26 février, pour la dépêche des affaires, en vertu d'une proclamation de S. E. le gouverneur-général en date du 27 courant.

Quartier St. Jacques.—Dans l'article que nous avons publié dans notre dernier numéro sur ce Quartier, nous disions que M. Janvier H. Terroux "était certain de son élection, en dépit des *criailleries* de la *clique* d'un certain intriguant qui veut faire de l'opposition quand même," ; notre intention n'était pas d'appliquer le mot à tous les partisans de l'opposition, loin de là, nous ne voulions parler que des sept ou huit criards qui, à chaque assemblée font vacarme.

Ligne de steamers de Montréal a CHICAGO.

Le public doit voir avec plaisir que le projet d'un service spécial de bâteaux à vapeur entre Montréal et Chicago pour les besoins du commerce se faisant par la voie de St. Laurent, continue de recevoir toute l'attention qu'il mérite de la part de ceux qui se sont chargés de le mettre à exécution. Pour atteindre ce but, il leur reste encore sans doute beaucoup à faire, mais l'intervalle qui s'est écoulé depuis que nous avons eu l'occasion de parler de ce projet a été mis à profit pour le soumettre à l'épreuve de l'investigation préliminaire qu'il fallait lui faire subir avant de passer outre et de solliciter la coopération des intéressés à sa réalisation définitive. Chargé de se procurer tous les renseignements nécessaires pour mettre le public à même de mieux juger l'entreprise, le comité du service projeté vient de publier le rapport à lui adressé sur la matière par le sous-comité nommé à cet effet. Ce rapport est basé sur des données fournies par des négociants et des expéditeurs engagés dans le commerce de l'Ouest et sur des correspondances officielles échangées entre le comité, le conseil britannique à Chicago, l'administration douanière de cette dernière ville et les autorités des Etats-Unis. Les faits ainsi exposés constatent une situation favorable à l'entreprise Elle n'est pas sans difficultés, mais avec de l'énergie, de la libéralité et de l'union entre tous les intéressés, il sera facile de surmonter tous les obstacles, tandis que les avantages promis d'après le rapport, paraissent suffisants pour engager ces intéressés à faire tous leurs efforts en faveur du projet. Il leur reste maintenant à compléter la mesure de leurs moyens pour le mettre pleinement à exécution. L'initiative est dévolue par l'effet d'une première action, au comité de la ligne à établir. Il peut, selon toutes apparences, compter sur la coopération des négociants de la Grande-Bretagne et de ceux de Chicago, et de l'Ouest, qui ont manifesté leur bonnes intentions à cet égard, et sans doute il est raisonnable de croire que l'aide des négociants de Montréal ne leur fera pas défaut, car ceux-ci sont spécialement intéressés dans l'affaire.

Il appert par les releves fournis au sous-comité que les produits de l'Ouest reçus à Montréal durant la saison de 1856, et venant des ports du lac Michigan, équivalent à 69,659 barils de farine et à 736,667 minots de grain, y compris des produits divers, réduits par le calcul à leur valeur équivalente soit en farine, soit en grain. Mais au montant ci-dessus, on peut ajouter probablement 50,000 minots de grain, pour donner une estimation plus juste, attendu qu'il n'a pas été reçu de relevés de la part de tous ceux qui ont été engagés dans ce trafic.

Quand aux produits qui ont remonte le fleuve, ils ont dû être, suivant le rapport, nécessairement limités, ce qui est attribué en partie au manque de régularité dans la communication. Le sel à jusqu'à présent forme la masse principale de ces envois, et cet article ne peut donner lieu qu'à un fret modique. Voici en quelles quantités ces produits ont été expédiés:

Sel.....	2,519	ton.
Poisson	127½	"
Poterie.....	25	"
Marchandises	46	"
Bois	1,310,000	pieds.

Le comité recommande ensuite qu'il soit établi, pour commencer, un service de quatre propellers de première force. Il ne pense pas que ce service puisse produire plus qu'il ne faudra la première année, pour couvrir les dépenses qu'il nécessitera, mais il croit qu'il se fera ultérieurement assez d'affaires pour qu'il devienne rémunératif. Qu'il importe que les facilités de la voie du St. Laurent soient portées à la connaissance de l'importateur de l'Ouest, afin de l'induire à prendre cette route plutôt que celle de New-York. Une fois le trafic des régions occidentales acheminé dans la voie du St. Laurent, le comité est d'avis qu'il y aura emploi abondant et rémunératif pour une nombreuse flotte de vaisseaux, tant de l'Angleterre que de l'intérieur, ce qui serait nécessairement avantageux pour le commerce de Montréal et de la province. Mais d'ici à ce qu'on puisse se fier au commerce d'importation, le comité pense qu'une ligne de quatre vapeurs sera suffisante au début pour établir un communication régulière avec les villes de l'Ouest d'autant plus qu'il est très probable que le service ne fera guère plus que se défrayer dans les commencements.

Voici sur quelle bâse le comité établit son calcul approximatif :

Les quatre steamers en question pour être être rétributifs, devraient pouvoir rapporter chacun,

£6,000, au total.....		£24,000
Dans l'état actuel du trafic, les recettes pour 4 vapeurs, qui feraient chacun 6 voyages de descente avec un chargement de 10,000 minots de grain par trajet, terme moyen me moyen, en tout 240,000 minots à 1s. serait de.....	£12,000	
Pour le chargement de retour, soit 1200 tonnes de sel à 20s.....	1,200	
Pour le fret probable qu'on obtiendra pour les ports des lacs Erié et Huron, soit 24 voyages, donnant en moyenne £150 chacun	3,600	
		£16,800
Faisant voir un decouvert de		£ 7,200

Pour y faire face, il faudrait augmenter les frets d'au moins 50 pour cent.

Le comité termine ses appréciations en exprimant sa conviction que l'établissement d'un service régulier à destination de Chicago est de la plus grande importance pour la réputation de Montréal et ses entreprises, et il recommande que ce sujet soit considéré favorablement par tous ceux qui désirent avancer la prospérité commerciale du Canada.

Nous apprenons par un de nos amis de Longueil qu'enfin des procédés judiciaires sont commencés contre la compagnie du chemin de peage de Longueuil à Chambly aux fins de faire résilier par la cour tous contrats ou autres documents entre le gouvernement et cette compagnie. Nous avons raison de croire que des mesures vont être adoptées immédiatement pour mettre ce chemin au moins passable, car depuis deux étés ce chemin est dangereux pour les voyageurs et les chevaux, et dans le moment actuel il est impraticable.

Périlleux exploits.—Nous avons annoncé il y a quelque temps que les rapides avaient gelé de telle manière que l'on pouvait traverser à pied des moulins de Knox à "l'Ile du Diable." On nous apprend aujourd'hui que MM. Sommerville, jeune ; D. Carmichael et R. Robertson se sont intrépidement aventurés à traverser ces rapides pour se rendre à à la susdite île du Diable où ils sont arrivés sans accident. Ces messieurs peuvent se vanter d'être les seuls qui aient jusqu'à présent fait, à pareille époque, une semblable excursion, et certes l'étonnement et l'admiration des spectateurs de cette prouesse sans exemple étaient bien légitimes.

Nouvelles Banques.—La gazette officielle, dans son dernier numéro, annonce qu'il sera fait à la prochaine session du Parlement une adresse pour l'incorporation de quatre nouvelles banques, savoir :—la "banque des commerçants de Québec," la "banque de l'Ontario" à Bowmanville, la "banque internationale du Canada" et une autre banque qui sera connue sous le nom de "banque Imperiale". Une autre adresse sera également faite pour amender les chartes de deux banques actuellement existantes, celles de "Toronto" et la "Banque Coloniale du Canada".

Banque de la Cité.—Cette banque a émis depuis le premier de ce mois de nouveaux billets dont le dessin est parfaitement exécuté. Ils représentent d'un coté l'effigie du président, Mr. Workman, et de l'autre côté celle du Caissier, Mr. McCulloch.

La tourmente à Troy.—Une feuille de Troy annonce que le train de New-York, parti le mardi à 11 heures du matin, est arrivé à Poughkepsie à 6 heures du soir. Il a quitté Poughkepsie et est arrivé à Oak Hill à minuit, heure à laquelle il a été jeté hors des rails. Le mercredi suivant à midi, la locomotive et le *tender* étant réparés, le train continua son trajet et arriva à Troy à 5½ de l'après midi, ayant ainsi accompli le voyage en 30 heures.

Concert de M. Labelle.—Nous sommes chargés d'annoncer que le concert de M. l'organiste Labelle dont nous avons donné avis le mois dernier, n'ayant pu avoir lieu en conséquence du malheur qui l'a frappé par la perte de sa mère, est remis au 18 du mois de février prochain à la Salle Bonsecours.

Ce concert offrira d'autant plus d'attrait aux amateurs, que M. Labelle, récemment arrivée de Boston a perfectionné son talent artistique bien connu auprès du célèbre pianiste Talberg dont il a pris assidûment les leçons.

Un autre concert. — La famille Hoffer, connue du public canadien par ses diverses représentations de l'automne dernier, donnera un nouveau concert le 9 février prochain.

Grand Bal Militaire.—Le premier bal annuel des membres de la Compagnie No. 4 des Carabiniers de Montréal aura lieu mardi prochain, au soir, dans la Grande Salle de Concert du Marché Bonsecours qui a été ornée pour l'occasion. Les différentes autres compagnies militaires de cette ville ont manifesté leur intention d'y assister en uniforme. Plusieurs corps de musique exécuteront les plus beaux morceaux de leur repertoire. Les rafraichissements seront fournis par Compain avec cette habileté et ce bon goût qu'on lui reconnait.

La ville de St. Hyacinthe.—C'est ainsi qu'on appelle maintenant, et à juste tite, cette localité qui naguère n'était qu'une petite bourgade. La ville de St. Hyacinthe s'est dernièrement érigé, avec ses propres ressources, un splendide marché qui n'a pas coûté moins de £3,000. Il s'agit actuellement, pour cette ville progressive, de demander à la prochaine session de la Législature une aide pour construire un aqueduc et pour l'éclairage des rues au gaz.

Extraits de l'*Illustrated London News* :—

—D'après un décret de l'empereur Napoléon, le régiment de Dragons de la garde impériale portera dorénavant le nom de Dragons de l'Impératrice.

—Samedi, 3 janvier, l'empereur était sur le point de se rendre au théatre de la Gaîté pour assister à la représentation de *La fausse adultère*, pièce où M. Mocquard, son chef de cabinet, a mis la main. Mais juste au moment où S. M. allait monter en voiture, la nouvelle se répandit que l'archevêque de Paris venait d'être assassiné. L'empereur, en témoignage de respect à la mémoire de l'illustre prélat, renvoya les chevaux et rentra dans ses appartements.

—Le roi des Belges a tenu, le jour de l'an, un grand lever ou il a reçu les félicitations du corps diplomatique, des hauts fonctionnaires civils et militaires du royaume et de toutes les personnes qui ont été présentées. S. M. était accompagnée de l'Archiduc Maximilien, son futur gendre. On peut juger du calme et de la patience du roi Leopold qui, ce jour-là, a dû répondre à vingt-sept adresses de félicitations.

—L'église de Notre-Dame de Liesse, en Champagne, a reçu de la munificence de l'Impératrice des Français la somme de 5,000 francs en témoignage de sa piété et de sa confiance dans la patronne de ce sanctuaire.

—Mr. Stephenson, le célèbre ingénieur, est arrivé de Toulon à Alexandrie dans son yacht *Pitania*. Mr. Stephenson voyage pour sa santé, mais sa visite en Egypte se rattache aussi à la construction du pont du chemin de fer qui doit traverser le Nil.

—M. de Severine, ministre russe à la cour de Bavière vient de signer à Carlsruhe le contrat de mariage du grand-duc Michel de Russie avec la princesse Cécile de Bade.

—On dit que M. Ledru-Rollin a été élu membre du Conseil général du département de l'Allier, et que le gouvernement a empêché la publication de ce fait.

—La nomination du prince Galitzin au poste d'ambassadeur en Espagne est annoncée dans les journaux officiels de St. Petersbourg. M. Galitzin possède une immense fortune qui lui permettra de représenter noblement la Russie à la cour de Madrid.

Une ingénieuse montre.—On a admiré, à l'Exposition au palais de l'Industrie à Paris, une montre à répétition indiquant le nom ainsi que le quantième du mois et sonnant les heures et les minutes. Cette merveille de l'horlogerie sert aussi de thermomètre de la plus parfaite exactitude, et se remonte seule par son propre mouvement. On en évalue le prix à 30,000 francs.

Lots à bâtir.—Tous nos lecteurs verront sans doute l'annonce des beaux terrains à vendre sur les rues *Ste. Catherine, Sanguinet, Ste. Elizabeth et Dorchester.*

De l'aveu de tout le monde, ces terrains sont extrêmement desirables, à cause de la salubrité du local et de sa proximité, *à 3 minutes*, du centre des affaires. C'est le plus grand lot vacant *(avec des batisses tout au tour)* que nous

Du comité d'éclairage, recommandant de placer deux réverbères dans la rue Prince, et un au coin des rues St. George et Dorchester.

Du comité du feu, recommandant de payer £25 à M. Nicholas Métayer pour la mitoyenneté de son mur, qui sert de mur de division dans la reconstruction de la maison de pompe *Hero*.

Du comité des chemins, demandant £133 7s 6d pour prolonger la rue Smith de la rue Murray à la rue McCord.—Ces cinq rapports sont mis sur la table.

Du même, sur l'égouttement et le nivellement de la rue de l'Université.—Référé aux finances.

Du comité du feu, demandant £25 pour réparer la maison de pompe du quartier St. Laurent.—Référé aux finances.

Du comite de l'aqueduc, demandant l'autorisation d'engager un certain nombre d'employés pour le nouvel aqueduc.—Remis à la prochaine séance.

Du même, sur l'enquête des causes du manque d'eau à l'incendie de l'église anglaise.—Remis à la prochaine séance.

Du comité des chemins, sur la pétition de Mme Agnès Watson, demandant une indemnité pour la perte de son mari, tué lors d'une chute.

L'échevin McCambridge propose de voter £75 à Mme Watson.

Après quelque conservation, le rapport et la motion sont référés au comité des finances.

La considération du rapport du comité de l'aqueduc sur la réclamation de MM. Shuler et cie., entrepreneurs, est remise à la prochaine séance.

L'AVOCAT DE LA CITÉ.

L'échevin Whitney propose, secondé par le conseiller Belle, que Marcus Doherty, écr., soit nommé assistant procureur de la corporation.

Le conseiller Masson, secondé par le conseiller Townsend, propose en amendement de déclarer qu'il n'est pas désirable de prendre en considération la nomination d'un assistant-procureur à la corporation.—Négativé.

Le conseiller Marchand propose, secondé par l'échevin Valois, que la considération de la motion de l'échevin Whitney soit remise à la prochaine séance, et que pendant ce temps le trésorier de la cité reçoive instruction de mettre devant le conseil l'état des dépenses encourues par la corporation pour ses affaires légales.

Le conseiller Masson propose, secondé par conseiller Browne, que le sujet maintenant en considération soit référé au comité des finances, avec instruction de faire rapport au conseil s'il ne serait pas préférable d'avoir un salaire permanent attaché à l'emploi de conseil de la corporation.

La division est alors prise sur les divers amendements, qui sont rejetés, et sur la motion principale de M. Whitney, qui est adoptée sur la division suivante :

Pour :—Les échevins Whitney, Day et McCambridge ; les conseillers Corse, Belle, Clarke, Bulmer, Ryan, Adams, McGrath et Lyman.—11.

Contre :—Les échevins Homier, Valois et Trudeau ; les conseillers Simard, Townsend, Marchand, Masson et Browne.—8.

Après quelques avis de motion, le conseil s'ajourne.—*Pays.*

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Toronto, 24 Janvier 1857.

Il a plu à son excellence gouverneur général nommer les messieurs suivants pour être juges de Paix dans le Bas Canada, savoir :

Dans le District de Québec :

James Armstrong, du chemin de Kennebec ;

John Ray, du chemin de Kennebec ; et,

Joseph Proteau, d'Aylmer, dans le Comté de Beauce, Ecuyers.

Et dans le District de Montréal :

Malo Gabourieu, de St. Bruno, et,

Alfred Fortier, de St. Bruno, dans le Comté de Chanbly, Ecuyers.

Il y a en outre plu à Son excellence nommer les Messieurs suivants pour être Commissaires des Petites Causes dans les localités ci-dessous désignées, savoir :

Pour la paroisse de Ste. Marie de la Beauce :

L'Honorable Elzéar H. J. Duchesnay, Alexandre R. Chaussegros de Léry, et Jean T. P. Proulx, Ecuyers.

Pour la paroisse de Lt. Léon le Grand, dans le Comté de Maskinongé :

Pierce C. Rivard,
George Campbell,
Philippe O. Lassisseraye, et,
George Caron, Ecuyers.

Et dans le township d'Onslow, dans le comté de Pontiac :

John Behan,
Walton Smith,
Thomas Fitzgerald,
Maurice O'Reilly,
John Doherté,
William Lough, et,
Richard Edey, Ecuyers.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

Rapportées pour "La Minerve."

ARRIVÉE DE L'*ARAGO*.

New-York, 28 janvier 1857.

Le steamer *Arago* est arrivé ici à 11 heures avec des nouvelles de Londres jusqu'au 14.

L'affaire de Neuchâtel est définitivement réglée. La Suisse libère les prisonniers insurgés, et la Prusse reconnaît l'indépendance de Neuchâtel et suspend toutes opérations militaires.

Les Russes ont essuyé une désastreuse défaite près de Barpick où ils furent attaqués par 10,000 Circassiens, et forcés de battre en retraite avec une perte de 2,000 hommes et un grand matériel d'artillerie.

Les hostilités continuent en Chine, et les Américains sont pleinement engagés dans la lutte.

Le steamer *Tyne*, de la compagnie des Indes orientales s'est échoué le 13 dans le canal de la Manche.

Le navire *James Buchanan*, de Portsmouth, s'est brisé sur la côte d'Irlande.

Les nouvelles télégraphiques de Canton vont jusqu'au 24 novembre.

L'amiral français à Macao, a expédié à tous les vaisseaux de sa station l'ordre de venir le joindre immédiatement.

La part que les Américains ont prise dans l'engagement contre les Chinois est due à ce que ceux-ci ayant mis la tête des Anglais à prix, on leur a envoyé par erreur quelques têtes d'Américains.

Le steamer *Anglo-Saxon* était arrivé d'Amérique le 10 et le *Canadian* le 13 janvier.

Il y a eu de terribles tourmentes de neige dans la province espagnole des Asturies.

On rapporte que la Russie a fait de nouvelles remontrances contre l'occupation de la Grèce par les Français.

Les difficultés entre le Saint-Siége et l'Espagne sont aplanies.

Les Cortès portugaises se sont assemblées le 1er janvier. Don Pédro, dans son discours d'ouverture, remercie le gouvernement anglais et celui des Etats-Unis du secours qu'ils ont porté aux habitans affamés des îles du Cap-Vert.

Une seconde compagnie de télégraphe transatlantique sous-marin vient d'être organisée à Londres : les fils iront directement aux rivages des Etats-Unis.

La compagnie des Indes orientales et de la Chine a adressé à lord Clarendon, sur les événements de Canton, une lettre manifestant l'espérance que, dans le cas où les efforts de l'amiral Seymour seraient impuissants pour ouvrir la ville de Canton aux étrangers, le gouvernement de Sa Majesté voudra bien adopter à cet égard des mesures promptes et efficaces pour prévenir toute collision ultérieure. Lord Clarendon a répondu que le gouvernement donnerait à cette demande toute l'attention qu'exige l'importance du sujet.

ARRIVÉE DE L'*ARABIA*

Halifax, 29 janvier.

Le steamer *Arabia* est arrivé cette nuit, en route pour Boston où il arrivera de bonne heure dans la matinée de vendredi. Il était parti de Liverpool dans la nuit du 17, 3 jours après l'*Arago*.

Aucune nouvelle d'importance depuis les avant derniers arrivages.

NAISSANCE.

En cette ville, le 28 du courant, la dame de George Yon, ferblantier, a mise au monde un fils.

MARIAGE.

À la Pointe-Claire, le 13 courant, par le Rev. L. L. Pominville, P. P. Wm. Rowen, ecr., à Delle Philomène, fille unique de feu Amable Brisebois, écr.

À Ste. Rose, le 26 du courant, par M. Félix Vézina, Prêtre du collége de l'Assomption, Mr. Théophile Gascon, marchand du lieu, à Dlle M. Pamela troisième fille de M. Joseph Chapleau cultivateur.

DECEDE.

En cette ville, le 28 ult. à l'hermitage, rue Dorchester, à l'âge de 59 ans et 10 mois, d'un coup d'apoplexie, Louise Catherine Faribault, épouse de L. B. Leprohon écr.

Epouse tendre et vertueuse, mère dévoué, elle laisse pour déplorer sa perte subite, un mari inconsolable, une nombreuse famille, et un grand cercle d'amis qui ne cesseront de regretter sa mémoire. Les amis et parents sont priés de d'assister à son enterrement, qui se fera lundi, le 2 Février. Le convoi partira de sa résidence, à 8 heures précises pour se rendre à l'église paroissiale et de là, au lieu de la sépulture.

Prix du Marché de Montréal

Revisé et corrigé à chaque publication.

PAR LE CLERC DU MARCHÉ

		S.	D.	S.	D.
Fleur de blé	& quint	16	0	17	6
Do d'avoine...	——	12	0	13	0
Blé.....	&minot	6	0	6	6
Blé d'Inde (maïs)	——	3	6	4	0
Pois blancs.....	——	3	0	3	0
Pois verts.....	——	4	10	4	10
Orge.....	——	2	6	3	6
Seigle.....	——	0	0	0	6
Avoine.....	——	1	10½	2	1
Sarasin.....	——	3	0	3	9
Graine de Lin.....	——	7	0	7	6
Patates.....	——	3	9	4	0
Fèves jaunes.....	——	7	6	8	0
Fèves blanches....	——	7	6	8	0
Bœuf ordinaire.....	& lb	0	5	0	6
Roastbeef et Steakes	——	0	6	0	7½
Lard....	——	0	7	0	7½
Jambon.....	——	0	8	0	9
Mouton.....	——	0	6	0	7½
Agneau.....	——	0	5	0	6
Veau.....	——	0	4	0	5
Dindes, vieux.....	& couple.	10	0	11	0
Dindes, jeunes.....	——	7	6	8	0
Oies.....	——	7	6	8	0
Canards.....	——	3	0	0	0
Poules.....	——	3	0	3	9
Pigeons.....	——	1	0	1	3
Œufs frais.....	&doz	1	3	1	6
Beurre frais.....	& lb	1	3	1	6
Beurre salé	——	0	10	0	11
Saindoux.....	——	0	10	0	11
Sucre d'érable.....	——	0	7	0	7½

Soumissions pour Bois.

DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné, seront reçues jusqu'au VINGT FEVRIER prochain, pour FOURNIR dans le cours de l'été prochain la QUANTITÉ sous mentionnée de BOIS DE CORDE (Epinette) aux lieux suivants :

1000 CORDES À SOREL,
1500 " " TROIS-RIVIERES,
1500 " " PORT St FRANÇOIS
1500 " " BATISCAN,
1500 " " QUEBEC.

J. H. TERROUX,
Sect. Trés.

Compagnie du Richelieu. } 31—si
Montréal, 29 janv

A LOUER

UNE SUPERBE FERME située entre les rues SHERBROOKE et DORCHESTER, au bout du Quartier St. ANTOINE, de 150 arpents en superficie, avec un VASTE JARDIN, une MAISON, une grange et autres dépendances, &c., &c. S'adresser à

MR. GERVAIS,
Demeurant sur la dite ferme.

Montréal. 31 janv.

SALLE DES ARTISANS.

LE COMITÉ de l'INSTITUT a le plaisir d'annoncer que sa

GRANDE FETE ANNUELLE

Aura lieu dans

LA SALLE DE CONCERT

MARCHÉ BONSECOURS,

MARDI SOIR,

DIX FEVRIER PROCHAIN.

L'ATTRAIT de cette soirée surpassera celui des années dernières, et le Comité est déterminé de rendre cette fête la plus populaire de la saison.

Le programme est étendu et varié et ne pourra que plaire à ceux qui y assisteront.

Les portes s'ouvriront à SIX heures et DEMIE, heure à laquelle les bandes commenceront à jouer.

La Promenade-Concert commencera à SEPT heures.

Le fauteuil sera pris à HUIT heures et DEMIE; après quoi la séance sera ouverte par des adresses, représentations musicales, &c., par différents messieurs de talents, et professeurs.

Par la bienveillante permission du Lieut Col. Wily, la bande des Carabiniers de Montréal, sous la direction de Mr. Prince, y assistera.

La célèbre bande de quadrille de Liston sera à sa place à l'heure ordinaire.

Les Rafraîchissements de la meilleure qualité seront fournis par Compain durant la soirée.

Billets d'admission (dont le nombre est limité) peuvent être achetés aux différents magasins de musique et livres. Billets pour messieurs, 6s 3d. Dames et enfants, 3s 9d, y compris les rafraîchissements.

Les membres pourront se procurer des billets du Surintendant de l'Institut.

Montréal, 31 janv

Avis aux Architectes et Entrepreneurs.

NOUS informons les Architectes et Entrepreneurs qu'une église doit être bâtie à St. Ours, ou l'ancienne réparée. Des Soumissions avec plans seront reçues d'ici à un mois. S'adresser aux soussignés,

CHS. BAZIN, N. P.
J. L. PREFONTAINE.

St. Ours, Comté Richelieu, 21 janv—m

L'annonce ci-haut est discontinuée jusqu'à nouvel ordre,

CHARLES BAZIN,
J. L. LAFONTAINE.

St. Ours, 30 janv—di

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

TIMES ET BEACON.

BUREAU PRINCIPAUX, 32, LUDGATE HILL, LONDRES.

BUREAU DE MONTREAL,

William Molson, écr.,—Thomas Evans, écr.
Damase Masson, écr.

CONSEIL PERMANENT :

J. J. C. Abbott, écr.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "TIMES," étant amalgamée avec la Compagnie d'Assurance "BEACON," les affaires conjointes en Canada seront transigées aux Bureaux et par les Agences de la Compagnie "Beacon."

Les affaires de la Compagnie ont été augmentées par une acquisition récente, et ses revenus annuels par les primes seulement excèdent £50,000 sterling.

RAE & MITCHELL,
Agents pour le Canada Est,
Union Buildings, Montréal.

Montréal, 31 janv. 1857—ak

MACHINE A COUDRE

POUR

LES FAMILLES,

DE

WATSON,

POUR

DIX PIASTRES,

À VENDRE

AU MAGASIN D'OUTILS, NUMERO 215,

Rue St. Paul, Enseigne du

"MARTEAU."

On donnera d'amples renseignements pour la manière dont on doit s'en servir.

ALEX. BRYSON.

Montréal, 31 janvier—di

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est donné par les présentes que l'ASSEMBLÉE ANNUELLE et GÉNERALE des Actionnaires de cette Institution en conformité à la Clause XVIII de son acte d'incorporation, aura lieu au BUREAU de la dite Banque en cette ville, LUNDI le DEUXIÈME jour de Mars prochain, à TROIS heures de l'après-midi.

Par ordre,

B. H. LEMOINE,
Caissier.

31 janvier

Elargissement de la rue Sanguinet

AVEC UN

PARTERRE DEVANT CHAQUE BATISSE.

LOTS A BATIR

Sur les rues Ste. Catherine, Sanguinet, Ste. Elizabeth et Dorchester.

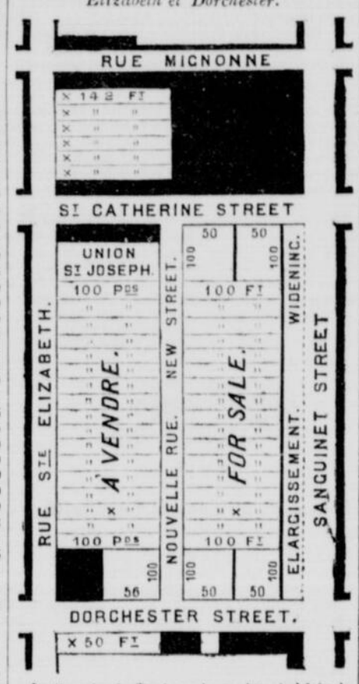

Le Soussigné offre à vendre en lots à bâtir le beau terrain borné par les rues ci-haut et situé à la PROXIMITÉ du centre des affaires. Les acquéreurs auront l'avantage de pouvoir acheter ces lots dans toutes les dimensions qu'ils désireront, pour pouvoir y construire des édifices de toutes grandeurs, soit pour logements de famille ou pour institutions publiques. (L'Union St. Joseph a construit un bel édifice sur ce terrain aux coins des rues Ste. Catherine et Ste. Elizabeth)

UNE RUE NOUVELLE, (projetée sur toute la longueur centrale de ce terrain) donnera DEUX FRONTS DE RUE à chaque lot et y permettra ainsi l'érection de deux maisons. Ce grand avantage, ne pourra manquer d'attirer l'attention des personnes qui désirent un domicile de famille à peu de distance de leurs affaires.

Si Montreal devient le Siége du gouvernement, la position de ces terrains en augmentera de beaucoup la valeur pour les personnes qui en feraient aujourd'hui l'acquisition.

☞ Le prix d'achat pourra demeurer PENDANT QUELQUES ANNÉES entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples détails et voir le plan du terrain, s'adresser à

JOSEPH DUFAUX,
Montréal, 78, Rue Notre-Dame, vis-à-vis la rue Sanguinet,
ou à J. C. ROBILLARD,
New-York, 79, Fulton et 54, Gold.

31 janv

JOLI KEEPSAKE,

Prix

1s 3d

A VENDRE CHEZ LES

PRINCIPAUX LIBRAIRES DE MONTREAL.

27 décembre

Maison de Commerce à vendre.

Au village de St. Christophe d'Arthabaska, township de l'Est, la ci-devant propriété de Mr. Louis Turgeon. Pour les conditions, s'adresser à

MASSON, BRUYERE, THOMAS & CIE.

29 juil.—j

A VENDRE,

DEUX superbes terres à Ste. Geneviève. Pour les conditions de la vente s'adresser sur les lieux à

MME Veuve KEIMBER,
Ou à
JULES R. BERTHELOT,
Avocat,
No. 13 rue St. Vincent.

15 mars.

Lattes, Lattes,

A VENDRE chez M. GLASSFORD, Bassin du Canal.

Montréal, 11 nov

Société d'Agriculture de Montréal et du Comté d'Hochelaga.

AVIS

EST par les présentes donné qu'UNE ASSEMBLÉE des habitants de la Cité de Montréal et du Comté d'Hochelaga, aura lieu à la Taverne de Made. Irvine, Rue St. Paul, vis-à-vis le Marché Bonsecours en la cité de Montréal, VENDREDI, le SIX FEVRIER prochain, à MIDI, pour l'Election des Officiers en charge et des Membres selon la loi.

Ceux qui ont droit devront avoir souscritcinq chelins courant, par année] ou au-dessus, à la société.

JAMES SMITH,
Sect. Trés.

Montréal, 17 janv—si

MEUBLES A VENDRE.

J. M. PAPINEAU,

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. **24.**

MR. J. M. PAPINEAU tout en remerciant ses nombreuses pratiques du patronage dont elles l'honorent depuis plusieurs années, les avertit que désormais il pourra les satisfaire mieux que jamais, n'offrant en vente que des meubles qu'il a fait manufacturer lui-même d'après les goûts des Expositions de Paris et de Londres, et qui par là même, peuvent orner les prémiers salons.

Montréal, 29 mai 1856

VENTE D'IMMEUBLES.

Vente par le Sherif.

MONTRÉAL, savoir : } AVIS PUBLIC est donné par les présentes que le lot de terre et tènements ci-dessous désigné, seront vendus au temps et heure ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Bref.

Venditioni Exponas.

Montréal, à savoir : } ELZEARD TELLIER
No. 1116. } dit LAFORTUNE, cultivateur, ci-devant de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, et maintenant de la paroisse de Ste. Mélanie d'Aillebout, dans le district de Montréal, Demandeur ; contre les terres et tènement de FRANCOIS X. MAYÉ, cultivateur, de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, dans le dit district, Défendeur.

Les dites terres et tènements mentionnés et décrits en la Cédule annexée au dit bref, comme suit, savoir :

Une terre sise et située dans le quatrième rang de la paroisse de Kildare, dans le comté de Joliette, district de Montréal, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée devant par le chemin public, en profondeur aux terres du troisième rang, tenant d'un côté à Joseph Rivest, de l'autre côté à Louis Lemire—avec une grange dessus bâtie.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise paroissiale de la paroisse de St. Ambroise de Kildare, le SEIZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin.

Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Sherif. }
Montréal, 27 janvier 1857. }

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que la Société qui existait ci-devant à Napierville, dans le District de Montréal, sous les nom et raison de T. & J. WATSON, a été dissoute à compter de ce jour. Les affaires de la dite société seront conduites à l'avenir par un seul membre d'icelle.

THOMAS WATSON.

Napierville, 22 janv—98—di

ARGENT COMPTANT.

VENTE A BON MARCHE.

JOHN ATKIN & Cie.

Ont commencé la vente annuelle à TRÈS-BON MARCHÉ de leurs magasins de détail.—Il y a moyen d'y faire de grandes affaires et à bon marché, Robes de goût et unies, Chemises, Tabliers, etc., etc., Cols, Collets, Pardessous de robes de mariage, etc., etc., Effets pour enfants, de toute qualité et grandeur, etc.

211 et 213, rue Notre-Dame, magasin de chemises pour messieurs.

Ligne du Peuple.

L'ASSEMBLEE annuelle, générale des Actionnaires de cette Compagnie, aura lieu à Saint-Charles, Rivière Richelieu, à l'Hôtel St. Félix, à 10 heures A. M., le 12 Février prochain, pour la Reddition des comptes et l'Election du Comité.

JOHN CHAMARD, Président.

St. Hyacinthe, 23 janv—28—ci

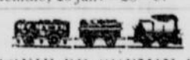

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

AVIS est par le présent donné que la "Compagnie des Propriétaires du Chemin de Fer du Champlain et St. Laurent" s'adressera à la Législature, à sa prochaine Session, pour des amendements à ses différents actes d'incorporation et pour d'autres pouvoirs additionnels.

W. A. MERRY,
Secrétaire.

Montréal, 26 janv. 1857—dm

Société de Navigation de Terrebonne.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ANNUELLE des actionnaires de la "SOCIETÉ DE NAVIGATION DE TERREBONNE" aura lieu à Terrebonne, en l'Hôtel Perrin, MARDI, le TROISIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures A. M., aux fins de procéder à la reddition des comptes de la dite Société et à l'élection d'un nouveau Comité de Regie &c.

Par Ordre,

J. C. AUGER,
Secrétaire de la "Société de Navigation de Terrebonne."

Terrebonne, 20 janvier 1857.—ti

Société Littéraire du Village de Laprairie.

LECTURES PUBLIQUES.

UN Cours de Lectures sera donné sous le patronage de la Société Littéraire du Village Laprairie. Les Lectures seront données comme suit

Jeudi soir, 29 Janvier

CAUSERIE HISTORIQUE SUR LA CURE OU PAROISSE DE LAPRAIRIE DE LA MAGDELEINE,

PAR LE REVD. MESSIRE GRAVEL.

Jeudi soir, 12 Février,

L'INSTITUTEUR OU L'EDUCATION PRATIQUE,

PAR H. O'REGAN, ECR.

Jeudi soir, 26 Février,

LE THELEGRAPHE ELECTRIQUE — SON ORIGINE—SON PERFECTIONNEMENT —SON INFLUENCE SUR LE COMMERCE ET LA CIVILISATION,

PAR MAG. LANCTOT, ECR., AVOCAT.

Jeudi soir, 12 Mars,

L'EMIGRATION DES CANADIENS VERS LES ETATS-UNIS.—SES CAUSES ET SES CONSEQUENCE,

PAR H. LANCTOT, ECR., N. P.

Jeudi soir, 26 Mars,

PHYSIOLOGIE HUMAINE,

PAR LE DR. R. C. DUFRESNE.

Le prix d'entrée pour la première lecture sera de 7½d., au profit des pauvres.

Les autres lectures grâtis. Chaque lecture commencera à 7½ heures P. M.

Laprairie, 17 janv.—si

Bureau des Terres de la Couronne

AVIS est par le présent donné que les terres ci-dessous mentionnées, dans le township de Grenville, comté d'Argenteuil, B. C., seront offertes en vente le et après le QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain, par application à GEORGE KAINES, écuyer, chargé de l'Agence à Grenville, au prix de départ de 1s. 6s. par acre, d'après les reglements du 6 Aout, 1856, ou dans le cas où les acheteurs payeraient tout le montant au temps de la vente, aucun droit d'établissement ne sera exigible.

TOWNSHIP DE GRENVILLE.

5e rang, lots 22 (133), 23 (93), 24 (90) acres.

JOSEPH CAUCHON,
Com. des T. de la C.

Dép. T. C., 31 Décembre, 1856.—qtu

AUX MUNICIPALITES

AVIS.

LA Direction du Bureau de "La Minerve" fait savoir aux MAIRES et SECRETAIRES des MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA qu'elle imprime pour la municipalité de Vaudreuil, UN EXTRAIT DE L'ACTE DES MUNICIPALITES ET DES CHEMINS ET L'ACTE D'AMANDEMENT DES MUNICIPALITES ET DES CHEMINS DU BAS-CANADA.—C'est une occasion pour se procurer A BON MARCHÉ des copies pour leur municipalités ; il faut pour cela que chaque municipalités qui désire en avoir, écrive de suite à CE BUREAU, car on en imprimera pas de copies extra sans un ordre exprès de la part des municipalités. Le prix sera le même que pour les copies de la municipalité de Vaudreuil dont le nombre est de 150.

BUREAU DE "LA MINERVE,"
Montréal, 21 janv

Cources au trot a Saint Ours

Il y aura des courses les 3, 4, 5 Février prochain, sur la rivière Richelieu, vis-à-vis le village de Saint Ours.

21 janvier, 1857.

AVIS.—Nous prémunissons tous ceux qui achètent le Destructeur des douleurs de Davis, (Vegetable pain Killer) d'être sur leurs gardes et de n'en point prendre qui ne soit point en bouteilles carrées sur lesquelles est collée l'étiquette :—Perry Davis & Co. Tous les autres sont falsifiés.

L'ANODIN DES NERFS du Dr. Cumming continue d'opérer des guérisons merveilleuses, principalement pour le mal de dents, surpassant sous ce rapport toutes les autres préparations. L'anodin des nerfs continue à soutenir la réputation qu'il s'est acquise. Vente chez tous les droguistes généralement.

CERTIFICATS.

COMMIS VOYAGEURS. — C'est toujours avec plaisir que nous voyons arriver, aussi fidèlement que le jour de l'an, les agents d'affaires du Dr. Ayer. Nous pouvons dire d'eux ce que nous sommes tâchés de ne pouvoir dire de beaucoup de leurs collègues, que ce sont de vrais gentilhommes. La presse entière nous apprend que ce sont de véritables hommes d'affaires et dignes sous tous les rapports de la bienveillance que le public leur accorde pour le zèle qu'ils apportent à propager le meilleur remède que ce siècle peut procurer aux malades. Succès et prospérité à vous, messieurs, ainsi qu'à la mission que vous poursuivez.—"Hartford Chronicle."

M. qui vous a dernièrement favorisé d'une visite, mérite l'estime géneérale de vos collègues dont il seconde les vues, et nous le recommandons à l'accueil le plus fraternel. Puisse-t-il longtemps prospérer.—7 janv—m

DESTRUCTEUR DE DOUTEURS DE DAVIS

Davis Pain Killer.

De nombreux témoignages constatent de plus en plus l'efficacité de cette merveilleuse préparation qui guérit plus qu'aucune autre médecine qui ont été jusqu'à présent en usage, toutes sortes de maux. Ces témoignages ne viennent pas seuls du public ignorant, mais de personnes distinguées par leur science et leur position sociale. Des médecins de la première réputation, et connaissant parfaitement la nature des maladies, ont recommandé cette préparation comme la plus propre à appaiser toutes les douleurs. Le "Pain Killer" peut être appliqué intérieurement et extérieurement selon la nature du mal. Il est excellent pour les rhumes soudains, la toux, la fièvre, l'asthme, la pulmonie, le mal de tête, le mal de reins, les hémorroïdes, le rhumatisme, les contusions, les blessures, les graves brûlures, la bile, les dartres, les chancres, faiblesses d'estomac, la débilité, la colique, les affections d'intestins, la dyssenterie, le choléra, les maux de foie, la dyspepsie, le mal de dents, &c.

Le véritable Destructeur de Douleurs de Perry Davis est actuellement mis dans des bouteilles qui portent sur le verre ces mots : "Davis vegetable Pain Killer," accompagnés de deux gravures sur acier dont l'une représente un fidèle portrait de l'inventeur Perry Davis, et l'autre un "fac simile" de sa signature. Toute autre composition non renfermées dans des bouteilles ainsi marquées n'est qu'une contre façon.

Prix des bouteilles : 12, 1-2 cents, 25 cents, 50 cents et un dollar respectivement.

A vendre chez les principaux droguistes du monde connu.

PERRY DAVIS & FILS, propriétaires, 71, High street Providence, (Rhode Island).

7 janv—m

La chaleur de l'été qui a disparu avec tant de rapidité, a produit dans bien des cas un dérangement de système causé par l'impureté du sang. Beaucoup de personnes qui n'ont point recours aux purgations tendantes à neutraliser les secrétions bilieuses ou à agir particulièrement sur le foie, seront atteintes de fièvres, d'éruptions, de rhumatisme et souvent aussi de ces fatales maladies telles que scrofules ou écrouelles et autres effets de l'impureté du sang. Si vous désirés employer une médecine qui puisse réellemeut purifier le sang, servez-vous de la préparation espagnol de Carter dont l'efficacité est sans égale. Pour preuve de ses vertus particulières, nous référerons aux cas nombreux de maladies du sang qu'elle a guéris après que les maladies avaient vainement consulté nombre de médecins et fait usage de tous les différents remèdes annoncés dans les journaux.

Cette préparation prescrite par la faculté a radicalement guéri plus de dix mille personnes atteintes d'écrouelles, de rhumatisme, maladies syphilitiques, affections mercurielles, &c., et a surpassé partout ou elle a été connue et employée tous les autres remedes pour la purification du sang.—7 janv—m

Rien ne peut être plus intéressant que de constater le nombre des cures extraordinaires qui, sans l'aide de la médecine ont été opérées par le délicieux restaurateur de la santé, le "Revalenta Arabica Food" du Dr. Du Barry, guérissant radicalement l'indigestion (dyspepsie) les flatuosités, la constipation, les maladies de la bile du foie et des nerfs la toux, l'asthme, la consomption et la dibilité. Nous en donnerons quelques exemples :

Winchester, 3 décembre 1847.

Messieurs,—Je suis heureux de vous annoncer que la personne pour laquelle on s'est procuré votre Revalenta en a éprouvé le plus grand soulagement. Cette substance a guéri d'alarmants symptômes d'hydroposie, de dispepsie et de constipation. Ayant été témoin des heureux effets qu'elle a eus dans les cas ci-dessous spécifiés, je puis la recommander en toute confiance.

JAMES SHORLAND,
Ex-chirurgien du 96e Régt.

Retorie de Silvington, Cleebury Mortimer, Salop, Février 1851.

Messieurs,—J'étais dans un déplorable état d'irritation nerveuse, mais j'en suis maintenant délivré grâce à votre excellent remède qui a eu sur moi le plus heureux effet en me rendant à un parfait état de santé. Il me semble que j'entre dans une nouvelle existence, et je ne saurait trop en recommander l'usage à ceux qui sont atteints, comme je l'ai été de la même affection. Ce remède prodnit les effets les plus agréables et les plus surprenants.

Ce remède est appuyé des témoignages des célèbres professeurs de chimie, tels que Dr. Andrew Urie, Sherland, Harvey, Campbell, Gattiker, Wurzer, Ingram ; de Lord Stuard de Decies, de la comtesse douairière de Castle-Stuart, du major-général Thomas King et d'autres personnages respectables que ce remède a rendus à la santé après avoir vainement essayé tous les autres.—Pour plus amples renseignements relatifs à cette précieuse substance, on réfère nos lecteurs à l'avertissement du Dr. Du Barry qu'ils trouveront dans une autre partie de ce journal

BAZAR.

Le bazar des Religieuses des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Longueil, se tiendra dans une des salles de leur pensionnat, le 9 10 11 et 12 du mois de Fevrier prochain.

19 janvier, 1857.

Bazar à Laprairie.

LE Bazar en faveur de l'Asile de la Providence de Laprairie, aura lieu MARDI et MERCREDI, 3 et 4 Février, on trouvera dans ce Bazar, un grand nombre d'articles.

Laprairie, 23 janvier 1857.—di

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une adresse sera présentée au PARLEMENT à sa prochaine session pour obtenir un ACTE D'INCORPORATION des Eglises du comté d'Huntingdon, leur conférant certains privilèges.

7 janv—ti

Corporation de Montréal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS

AUX ENTREPRENEURS.

DES Soumissions cachetées adressées au Soussigné, seront reçues jusqu'à VENDREDI, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER courant, à MIDI, des personnes qui sont disposées à fournir à ce Département SEPT CENTS TOISES de pierre de Banc rouge concassée, de la meilleure qualité, de la manière et aux conditions mentionnées dans les spécifications et cédules que l'on pourra voir au Bureau de l'Inspecteur de la Cité après lundi le dix-neuf du courant.

Les pierres doivent être concassées de manière à pouvoir passer sur tous les sens, à travers un anneau de deux pouces et une fois concassées seront mesurées au printemps par TOISE de (216) DEUX CENTS SEIZE PIEDS FRANÇAIS CUBES. Il sera retenu dix par cent, sur les estimés hebdomadaires jusqu'à l'exécution du contrat, et le contracteur devra fournir avec sa soumission, les signatures de deux personnes responsables qui seront disposées à se rendre cautions pour l'entier accomplissement de l'ouvrage d'après les spécifications.

Les soumissions seront enlossées "Soumissions pour pierre de Banc rouge" et le comité ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions s'il le juge à propos dans l'intérêt de la Cité.

(Par Ordre,)

JOHN P. DOYLE,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité }
Hôtel-de-Ville, }
Montréal, 20 janv 1857. } ti

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS

AUX CONTRACTEURS.

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à LUNDI, le VINGT SIXIÈME jour de JANVIER courant, à MIDI, pour l'execution de QUINZE MILLE VERGES EN SUPERFICE DE PAVAGE EN PIERRE EQUARRIE, dans cette Cité, qui sera faite d'une manière solide et en conformité aux conditions, plans et spécifications que l'on pourra voir au Bureau de l'Inspecteur de la Cité le et après Lundi, le 19 du courant.

Le pavage, cette année, comprendra le cours d'eau de chaque côté en pierre bouchardée brute, tel que démontré sur le plan et tout l'ouvrage sera bien et duement garni de coulis fait avec de la bonne chaux et de beau sable de rivière avant d'enfoncer la pierre.

Il sera retenu dix par cent sur tous les estimés jusqu'à l'achèvement du contrat et le Contracteur fournira avec sa soumission (d'après une forme qu'il pourra obtenir à ce Bureau et qui sera

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE

D'AGRANDISSEMENT.

J'AI l'honneur d'informer mes pratiques et le public en général que je viens de transporter ma LIBRAIRIE dans la nouvelle bâtisse que j'ai fait construire pour cet objet, en face de la maison que j'ai occupé jusqu'à ce jour.

Je profite de cette occasion pour offrir mes remerciment à tous ceux qui m'ont honoré de leur confiance et encouragé de leur patronage bienveillant. Pour répondre à cet encouragement, j'ai fait une addition considérable à mon

FONDS DE LIBRAIRIE,

Qui reforme aujourd'hui, la plus grande Collection de LIVRES qui se trouvent en Canada.

Outre les articles de Librairie, on trouvera chez moi une grande Veriété d'objets de Goût et de Fantaisie.

TELS QUE :

Jouets d'Enfants, Boîte de Toilette, Miroirs, Tables, Paniers, Vases de Fleurs, Ridicules, Parfumeries, &c., et une foule d'articles propres à être donnés en CADEAUX.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 7 janv

AVIS.

EST par le présent donné qu'application sera faite au Parlement Provincial a sa prochaine Session pour certains amendements à l'acte d'incorporation "the British American Friendly Society of Canada, et pour changer le nom de la dite institution

Par Ordre,
DAVID HUNTER, Sect.

Montréal, 31 déc—dm

A VENDRE,

CETTE belle propriété du soussigné, située à St-Charles, Rivière Richelieu, à quelques milles de distance du dépôt du St. Hilaire, comprenant une vaste et belle maison en parfait ordre, avec dépendences toutes neuves, telles que : Hangars, Ecuries, glacières, etc., etc., et la terre de deux cents quarante arpents en superficie, toute cloturée en cèdres, dont la moitié est un beau bois debout, avec de belles sucreries, et l'autre, est en culture. Une excellente rotation a été établie sur cette terme depuis plusieurs années. C'est une des plus belles propriétés de la rivière Chambly.

L'acquéreur pourra en prendre possession immédiatement Pour les conditions qui sont libérales, s'adresser.

au propriétaire soussigné.
J. L. LEPROHON. M. D.

6 rue St.-Antoine, Montréal 15 mai 1856

Fonds de Magasin de $12,000.

EN GROS ET EN DETAIL.

En célébration d chemin de Fer

LE Soussigné a l'honneur de remercier ses amis et le public en général, tant de la ville que de la campagne, pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux durant les cinq dernieres années ; il profite de cette occasion pour les informer qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment général de MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, LIQUEURS de tout espèce, FERRONNERIES, et FAIENCE. Le fond de ses marchandises sera toujours au montant de $12.000. Il espère par la ponctualité qu'il a apporté à les bien servire et ayant acheté ses marchandises la plus part argent comptant, — ce qui le met dans la posssibilité de vendre à bon marché, pour argent comptant,—mérite la continuation de leur patronage.

J T PRUD'HOMME.
12 nov—tmp Ottawa City, rue Sussex.

Vente de Propriétés.

1o.—UNE TERRE située à St. Pie, au sud de la rivière Yamaska, de 3 arpents 1 perche de large sur trente arpents de profondeur, près de la Presqu'isle, à une lieue et demie environ de l'Eglise de St. Pie, bâtie d'une maison et autres dépendances en bon état, et la terre en culture ;

2o.—UNE autre TERRE située à St. Pie, Rang St. Francois et des Allonges, de 2 arpents sur 45 arpents bâtie d'une maison et autres dépendances aussi en bon état, et la plus grande partie en culture, à une lieue de l'Eglise de St. Pie

3o.—UNE TERRE située à St. Pie, Rang St François, de 3 arpents sur 30, voisine de celle en second lieu désignée, bâtie d'une grange et partie en culture.

4o.—UN EMPLACEMENT situé à St. Hyacinte, au nord de la rivière Yamaska, voisin du Docteur De Labruère et Flavien Pocan ou ses représentants, bâti d'une maison et autres dépendances très spacieuses et très commodes, à trois arpents de l'Eglise de St. Hyacinthe.

Les dites propriétés dépendant des successions des feu CHARLES BEAUREGARD et Dame MARGUERITE TETREAU son épouse.

Les conditions de la vente seront très avantageuses et libérales, et pour icelles, s'adresser au Notaire soussigné, en la ville de St. Hyacinthe.

R. H. BLANCHARD, N. P.
St. Hyacinthe, 5 Sept. 1856.—4

Machines à vapeur fixes et mobiles.

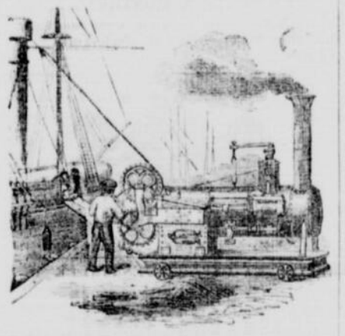

ON peut se procurer en tout temps des MACHINES à VAPEUR de forme verticale ou horizontale, sur rails destinés particulièrement au CHARGEMENT et DÉCHARGEMENT des VAISSEAUX a transporter des fardeaux—a scier le bois—a pomper l'eau, &c. Aussi d'autres engins à vapeur appliqués aux scieries, et presses d'imprimerie, ainsi que des machines de tout genre.

A vendre chez le Soussigné,
WILLIAM WHITTY,
rue St. Pierre, No. 14.

Montréal, 22 octobre 1856.—tm

A VENDRE,

UNE SCIERIE À VAPEUR, FIXE, de la force de 30 chevaux. On peut se procurer des machines de ce genre, de toute dimension, en en faisant la demande un mois d'avance.

WM. WHITTY,
rue St. Pierre, No. 14.

Montréal, 22 novembre 1856.—tm

A LOUER.

Au premier Mai, la maison en pierre de taille, à trois étages, No. 24, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Donegana, ci-devant occupée par Mme. Robertson, avec cour, étable, remise et autres bâtisses.

S'adresser à
BERNARD & BOVEY,
Avocats,
2 fév No. 35, Petite rue St. Jacques

Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu du Comte de Montreal.

POUR LES CAMPAGNES SEULEMENT

Cette compagnie continue d'assurer les propriétés des Cultivateurs, et les résidences privées dans le Bas-Canada à cinq chelins par cent louis pour trois ans.

Elle n'assure pas dutout dans les villes et les villages.

Le montant assuré maintenant excéde quatre cent mil louis.

$1,600,000

Les cultivateurs qui ne sont pas encore assurés sont invités ajoindre une association qui mérite toute leur confiance.

P. L. LETOURNEUX.
Bureau No 1 rue St. Sacrement.
Montréal, 9 janvier 1857

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

DEPARTEMENT DES DOUANES,
Toronto 9 Décembre, 1856.

AVIS est par le présent donné qu'il a plû à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL, par un Ordre en Conseil en date du 4 Decembre, 1856, approuver les Reglements et Ordres survenus, sous lesquels des effets pourront être importés en Canada sur les chemins de fer, sans qu'ils soit t passibles d'entrée pour D oit au point de la frontière, ou qu'ils soient assujétis à être envoyés sous des cautionnements de la frontière.

Par Ordre,
R. S. M BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Toutes Compagnies de Chemins de fer, ayant une ligne ou des lignes de chemin de fer traversant la ligne provinciale, ou qui ont un terminus a ou près de telle ligne, ou qui ont un terminus sur les bords d'aucune riviere navigable de la province, pourront transporter des effets sur ces lignes respectives sans que ces effets soient détenus aux ports de la frontière pour y être inspectés et entrés en Douane, ou qu'ils soient détenus jusqu'a ce que des cautionnements de la frontière soient exécutés, pourvu que ces Compagnies de chemins de fer se conforment aux Regles et Réglements qui suivent :

1. Toutes telles compagnies de chemin de fer se pourvoiront de quais convenables, de magasins sûrs et commodes et autres dépendances à chaque "port d'entrée" ou "port de route" en communication avec ces chemins de fer, pour le déchargement, emmagasinage et l'envoi de tous effets étrangers en transitu, qu'ils soient sujets aux droits ou non, avec des fournitures de bureau convenables pour l'usage de l'officiel en charge de la Douane. Ces quais, magasins et dépendances seront construits d'une maniere sûre, et a la satisfaction du Département des Douanes, et suivant ce que des prescrit le reglement No. 12, du 30 Mars, 1850, pour les Magasins de la Reine. Et jusqu'à ce qu'on se soit pourvu de ces quais, magasins et dépendences pour les fins de la Douane, et qu'ils aient été approuvés et reçus (de ce dont il sera donné avis par le département) les effets destinés à etre envoyés à aucuns de ces ports seront sujets à etre détenus jusqu'à ce que toutes les formalités que la loi prescrit concernant les importations en général aient été observées.

2. Tous effets arrivant des Etats-Unis d'Amérique par eau, pour leur transport sur un chemin de fer à travers aucune partie du Canada à un port Canadien, de là à être envoyés par eau aux Etats-Unis, seront pris en note au moment de leur arrivée, et il en sera fait un Rapport d'entrée en triplicata suivant la formule du Document marqué R. R. M. No. 1, denommant le "Effets" dont le contenu n'est pas connu, comme marchandises dans le numéro des Colis comme Boucauts, Caques, Barils, Caisses, Boîtes, Balles, Faisceaux, etc., etc., mais donnant la dénomination des effets lorsque connus, comme Sucre, Thé, Tabac, etc., etc., mais les noms des consignataires et les marques et numéros spéciaux pourront être exceptés.

Un de ces Rapports d'entrée, dûment certifié, sera mis sous enveloppe et envoyé avec les effets à l'Officier de Douane en charge au port des transports par eau, qui fera en sorte que tous ces effets soient immédiatement mis a bord du vaisseaux qui doit ou doivent les transporter a un port étranger, ou qu'ils soient placés dans le Magasin de la Reine, tel que prescrit la Section 1 de ces réglements.

3. Ces compagnies de chemin de fer procureront et approprieront un certain nombre de Chars de Charge qui seront spécialement employés dans tout le parcours au transport des effets d'un port de la frontière à un autre, et le nom de ces ports seront marqués d'une manière apparente et distincte sur ces dits chars de charge.

4. Ces chars de charge seront construits de manière à ce que tous les effets en transitu soient mis en sûretés au moyen de cadenas à ressort ou autres serrures de la meilleure description, sujets à l'approbation du département, et les clefs de ces cadenas seront aux soins des différents Officiers de Douane, et ces chars devront faire tout le trajet du port d'arrivée en Canada au port de sortie désigné en une seule ligne continue ; et il ne sera permis de faire aucun transbordement de marchandises à aucun port intermédiaire, à moins que ce ne soit dans le cas d'un accident dans le cours du passage qui rende ce transbordement inévitable.

5. Tous cadenas et autres objets de sûreté requis pour ces chars de charge seront fournis par et aux frais des différentes compagnies de chemin de fer, et cela sous l'approbation du département.

6. Des effets arrivant à quelque port de lac ou riviere en la manière et forme ci-dessus mentionnées pour être transportés par eau à différents ports dans les Etats-Unis, seront entrés dans un Rapport de sortie en duplicata, suivant la formule marquée R. R. M. No. 2, en faisant mention distincte des effets pour chaque port ; un desquels Rapports de Sortie sera passé au maître du vaisseau au moment qu'il prendra sa feuille de route, pour que l'Officier de Douane des Etats-Unis y apposé sa signature et certifie que ces effets ont été déchargés aux Etats-Unis, et ce Rapport de Sortie certifié sera immédiatement remis à l'Officier de Douane en charge au port de départ par eau, en Canada, et y sera enfilé.

7. Toutes importations arrivant et mises aux soins des Compagnies de chemin de fer donnant des cautionnements, et adressées à aucun port extérieur ou port de route de chemin de fer où il y aura un Officier de Douane autorisé, pourront être envoyées en droite ligne du port d'arrivée à celui de destination dans des chars de charge convenables et pourvus de cadenas, avec un Manifeste de route en duplicata, suivant la formule du Document marqué R. R. M. No. 3

Le Manifeste de chaque Port de Route devra être signé par le Collecteur, Surintendant ou autre Officier autorisé au port d'arrivée, et envoyé sous enveloppe avec les effets à l'Officier respectif de chaque Port de Route, dont le devoir sera de recevoir ces effets, et de dûment certifier la remise de tels effets en remettant un des duplicatas du manifeste ainsi certifié, et lequel Manifeste sera enfilé dans le Bureau de Douane au port d'arrivée comme Pièce authentique. Il sera du devoir des Compagnies de chemin de fer de faire délivrer immédiatement tous ces Manifestes aux Officiers de Douane au moment de leur arrivée.

8. Des effets envoyés sous cautionnement, tel que le prescrit l'acte 10 et 11 Vict, chap. 31, section 24, seront de plus pris en Manifeste comme ci-dessus, et seront lisiblement marqués d'une substance rouge au port d'arrivée, tel que le prescrit la 7e Section des Reglements pour la Navigation Intérieure.

Les effets entrés pour Droits au port d'arrivée, et immédiatement envoyées à aucun port de destination par un chemin de fer, seront marqués conformément aux instructions données à ces ports, afin d'éviter tout retard sur la route.

Le déchargement des effets après les heures régulieres de la Douane, ne sera permis que par application faite au Collecteur ou autre Officier préposé à cette fin, dont le devoir sera de faire les arrangements qui conviendront le mieux aux circonstances ; et les chargés d'affaires du chemin de fer seront requis de décharger sans délai tous les effets sous serrure en préference aux autres effets, et de les emmagasiner à la satisfaction de l'officier en charge.

9. Afin d'éviter tout retard aux ports de la frontière d'où des effets envoyés par un chemin de fer sont directement exportés aux Etats-Unis, et afin aussi de procurer des Rapports corrects d'Exportation à des ports respectifs de la frontière, les Maîtres de Station ou les Agents de fret aux Stations de route, ou autres où des effets pourront être déchargés pour exportation par des chemins de fer, auront ordre d'envoyer à l'Agent de fret en Chef à chaque Station de la frontière ou terminus d'où l'exportation doit être immédiatement faite, un Manifeste de Sortie suivant la formule marquée R. R. M. No. 4 ; et l'Agent en chef de fret à ces terminus de chemin de fer de la frontière, certifieront ou feront une déclaration de l'authenticité des différents Rapports de Route ou Manifeste de Sortie, en présence du Collecteur ou autre Officier préposé à cette fin, tel que le requiert la loi pour l'entrée des effets en sortie—Ces rapports de Route ne devront s'appliquer qu'aux exportations du Canada, et non aux effets qui ne font que passer par le Canada en transitu.

10. La responsabilité de chaque Compagnie de chemin de fer sera garantie au moyen d'un cautionnement dans la nature d'un cautionnement général de frontière, lequel sera dûment exécuté pour le montant de vingt-mille louis, pour la due et fidele production aux ports respectifs de destination en Canada, de tous effets passant en transitu sur ces chemins et sous des Manifestes, et pour l'accomplissement général et conformité aux Reglements ci-dessus.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Département des Douanes,
Toronto, 9 Decembre, 1856.

N. B.—Les formules auxquelles il est ci-dessus référé sont en la possession du Collecteur des Douanes.

Ordre Départemental No. 7.
13 & 14 Vict. Cap. 5, et 16 Vict. Cap. 85.

LES

PILULES CATHARTIQUES DE AYER,

(ENVELOPPÉES DE SUCRE,)

Sont préparées pour

Purifier le sang et guérir les maladies.—Invalides Pères et Mères, Médecins, Philanthropes, lisez leurs résultats, et jugez de leur efficacité.

Pour la cure des maux de tête et d'estomac,

Pittsburgh, Pa., 1er. Mai 1855.

DR. J. C. AYER. Monsieur :—Je me suis souvent guéri des plus forts maux de Tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules. Ces maux de Tête étaient causés par le mauvais état de mon estomac qu'elles rétablissient incessamment. Si elles peuvent être d'une égale efficacité aux autres, elles méritent certainement qu'on les fasse connaitre.

Avec beaucoup de considération, votre
ED. W. PREBLE.
Commis à bord du steamer *Clarion*.

MALADIES BILIEUSES ET DÉRANGEMENTS DU FOIE.

Département de l'Intérieur,
Washington, D. C., 7 février 1856.

Monsieur :—J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientelle et de mes patients à l'hopital, depuis la date de leur invention, et je ne crains pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathatique encore connu. La maniere avec laquelle elles rétablissent le fonctionnement régulier du Foie, est si prompte et si efficace, qu'elles sont un remede précieux pour les dérangements de cet organe. C'est un fait, que je n'ai rarement rencontré un cas de maladie bilieuse si obstiné qu'il n'ait cédé devant elles.

Votre affectionné,
ALONZO BALL, M. D.,
Médecin de l'Hôpital de la Marine.

INDIGESTION ET IMPURETÉ DU SANG.

Du Rév. J. V. Himes, Pasteur de l'Eglise de l'Advent Boston.

DR. AYER : J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction. Pour remettre sous leurs fonctionnements réguliers les organes de la digestion, et pour la purification du sang, elles sont le remede le plus efficace que je connaisse, et je puis les recommander avec confiance à mes amis.

Votre, J. V. HIMES.

Warsaw Wyoming Co., N. Y., 24 octobre 1855.

Cher Monsieur : Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientelle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le systeme et pour purifier les fontaines du sang.

JOHN G. MEACHAM, M. D.

ERYSIPÈLES, SCROFULES, FLUX DES PRINCES, DARTRES, TUMEURS, RHUMES.

D'un Marchand à Commission de St. Louis, 4 fév. 1856.

DR. AYER : Vos Pilules sont le chef-d'œuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille, d'ulcères les plus mauvaises sur les mains et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérées incurables. Après que l'enfant eut été guéri, sa mere qui souffrait depuis longtemps de pustules et de boutons à la tête et sur la peau, en fit aussi usage et fut entièrement guérie.

ASA MORGRIDGE.

RHUMATISME, NÉVRALGIE ET GOUTTE.

Du Rév. Dr. Hawkes, de l'Eglise Episcopale Méthodiste.

Maison Pulaski, Savannah, Ga., 6 Janv. 1856.

Bienfaisant Monsieur ; Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous faisais pas connaitre le soulagement que votre habileté m'a procuré. Ayant pris froid dans mes membres, ce froid commença à me faire souffrir d'un névritique presqu'insurmontable et finit par un rhumatisme chronique ; et malgré que j'employai les médecins recommandés, la maladie augmentait de plus en plus jusqu'à ce que de l'avis de votre excellent agent à Baltimore, le Dr. Mackenzie, j'essayai vos Pilules. Leurs effets furent lents mais sûrs. J'ai continué d'en faire usage, et maintenant je suis parfaitement bien

Chambre du Senat, Baton Rouge, La.,
5 décembre 1855.

Dr. Ayer : Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules. Cette cruelle maladie me faisait souffrir depuis longues années

VINCENT SLIDELL

Pour l'Hydropisie, la Plethore et autres maladies de cette nature, requérant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

Pour la Constipation ou comme Pilules digestives, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'inflammation et même la Surdité et l'Aveuglement partiel, ont été guéris par l'application réitérée de ces pilules.

La plus grande partie des pilules mises en vente contiennent du mercure, et malgré que ces pilules soient un remede précieux entre les mains de personnes expérimentées, elles ne laissent pas d'être très dangereuses comme pilules ordinaires. Témoins les conséquences funestes qui n'ont par malheur que trop suivi leur usage inconsidéré.

Les pilules du Dr. Ayer ne contiennent aucun mercure ni aucune autre substance minérale.

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER,

POUR LA CURE RAPIDE DES RHUMES, DE LA TOUX, L'ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHITE, L'ENROUEMENT DE PARLER, L'ESQUINANCIE, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE.—

et pour le soulagement des consomptifs, même dans un état avancé.

Il ne nous est pas besoin d'annoncer au public son efficacité. Dans toutes les villes et presque dans tous les villages des Etats-Unis, ses cures merveilleuses l'ont déjà fait connaitre. De plus, il est bien peu de familles dans le monde civilisé sur ce continent qui n'aient pas de preuves personnelles de ses heureux résultats ; et en plus petit nombre encore sont les communautés qui n'ont pas des trophés vivants de ces cures contre les dangereuses maladies de gorge et de poumons. En même temps qu'il est le plus puissant antidote encore connu à l'humanité contre les dangereuses et formidables maladies des organes pulmonaires, il est encore le remede le plus agréable et le plus sûr qu'on puisse faire prendre aux enfants et aux jeunes personnes. Les parents devraient toujours en avoir en leur possession afin de pouvoir faire face à l'ennemi qui fond sur eux au moment où ils y pensent le moins. Nous avons sur quoi nous fonder pour croire que le Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages a préservé plus de vies en prévenant la consomption, qu'il n'en a guéri. Ayez-en constamment en mains, et guérissez vos rhumes lorsqu'il en est encore temps, sans attendre que ce cancer inexorable qui vous enlève la vie, ait fait assez de progrès pour qu'il ne soit plus possible au médecin même le plus capable de le maitriser. Tous savent les suites fatales des maladies pulmonaires et comme tous connoissent aussi l'efficacité de ce remede, il nous suffit de leur dire qu'il n'en a pas encore été inventé de meilleurs pas même qui puissent l'égaliser. Nous n'épargnons ni argent, ni travail, ni assiduité pour le préparer aussi parfait que possible, et il nous est aussi permis d'offrir à ceux qui y reposent leur confiance, le meilleur remede que notre expérience puisse nous fournir pour leur guérison.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. AYER,
Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass.

Et en vente chez J. BOWLES et MUSSON & Cie., Québec ; LYMAN, SAVAGE & Cie., LAMPLOUGH & CAMPBELL, Montréal, et chez tous les Pharmaciens en général.

20 sept 1856—sm

Aux Marchands de la Campagne.

LE plus haut prix sera payé pour de la TOILE DU PAYS, par les Soussignés.

GRENIER, MURPHY & Cie.
122, rue St. Paul.

5 aout—

Tapis de Toile cirée.

LE Soussigné offre en vente et à prix réduits, le fonds de la manufacture de Tapis de feu A. LAFLAMME. S'adresser, rue Lamontagne, Terrace des Peupliers, No. 1

L. H. TOUPIN.

Montréal, 10 mai 1856—

De-Jardins & Chagnon,

Avocats,—No. 13, rue St. Vincent. Me. CHAGNON suivra les circuits de l'Assomption et Terrebonne.

Montréal, 7 mai 1856

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

Toronto, 25 Juillet 1856.

Aux Emigrants et autres personnes, cherchant des terres à coloniser.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL a ouvert dernièrement TROIS GRANDES LIGNES DE CHEMIN, sur le point d'être terminées, et a fait arpenter et préparer pour la colonisation les terres traversées par ces routes ou situées dans leur voisinage immédiat.

Les routes telles qu'elles sont désignées par les agents du gouvernement envoyés respectivement dans ces localités pour donner des renseignements aux colons, sont connues sous les noms de "CHEMIN de L'OUTAOUAIS et d'OPEONGO," "CHEMIN D'ADDINGTON et CHEMIN D'HASTINGS."

Le chemin d'Outaouais et d'Opeongo

commence à un point sur la Rivière de l'Outaouais connu sous le nom de "FERRALL," un peu au-dessus du confluent Bonne Chere, et se dirige vers l'Ouest, passant dans la partie septentrionale du comté de Renfrew.

L'administration compte relier ce chemin a une ligne projetée connue sous le nom de "ligne de Bells," conduisant au lac Muskako et au lac Huron par un embranchement qui partira de la route d'Opeongo, dans la Commune de Boulnell à une distance d'environ 53 milles de la Rivière Outaouais, formant avec la ligne de Bell un grand chemin ou artere principale de l'Outaouais au lac Muskako, d'une longueur de 171 milles, passant dans le coeur du territoire de l'Outaouais et de celui de Huron, et ouvrant à la colonisation une contrée aussi riche que vaste.

Ce chemin et la route qu'il traverse, à présent ouvert à la colonisation des terres dans ce district est confiée à M. J. F. French, résidant au Mont St. Patrice, près de Renfrew, sur la route d'Opeongo, à quelques milles des terres à concéder. Pour arriver à la contrée dont M. French a l'administration, le colon doit aller de MONTREAL au haut de la Riviere de l'Outaouais jusqu'à un lieu nommé le Point Bonne Chère, de là par terre jusqu'au Township de Grattan, dans lequel est situé le Mont St. Patrice.

La route d'Addington

commençant dans le Township d'Anglesea, dans la partie nord du comté d'Addington, près du village de Flint's Mills dans Kaladar, se dirige presqu'en droite ligne vers le nord jusqu'à la Rivière de Madawaska, à une distance de 35 milles et sera ensuite continuée jusqu'à son point d'intersection avec le chemin de l'Outaouais et d'Opeongo, éloigné de 25 milles.

L'agent des concessions de terres dans ce district est M. E. Perry qui, à cause de ses fonctions, vient d'établir sa résidence dans le village de FLINT'S MILLS. On a déja arpenté et disposé pour la colonisation cinq Townships d'un terrain supérieur dans les limites de cette agence et situé au nord du lac Massanoka, s'étendant jusqu'à la Rivière de Madawaska. Ces Townships sont nommés respectivement Abinger, Danbigh, Ashley, Effingham, Anglesea et Barrie.

La route directe pour arriver à cette contrée part de KINGSTON dans le Haut-Canada, de là jusqu'à NAPANEE, par terre ou par eau, et ensuite vers le nord jusqu'au Township de Kaladar dans le village de FLINT'S MILLS où réside M. Perry.

Le chemin d'Hastings

presque parallèle à celui d'Addington en est éloigné d'environ 32 milles en allant vers l'Ouest Ce chemin commence dans le nord du comté d'Hastings et se dirigeant presqu'en droite ligne vers le nord, rencontre à une distance de 74 milles la ROUTE de L'OUTAOUAIS et D'OPEOGO avec ses embranchements.

M. M. P. Hayes, résidant dans le village d'Hastings, dernièrement appelé Madoc, à environ 28 milles nord de la commune de Belleville est l'agent du gouvernement pour ce district. Le chemin entre ces divers points est en bon état. La terre a concéder par la Couronne dans cette agence s'étend de 15 à 70 milles au nord du village d'Hastings. Le chemin qui traverse cette vaste campagne est praticable sur une longueur de 40 milles et le sera bientôt jusqu'à 30 milles plus loin, de sorte que les colons peuvent s'y rendre ou en revenir sans difficulté, trouver de plus un marché pour leurs produits et toutes les facilités pour le transport de leurs provisions, qu'ils trouveront en abondance dans le village d'Hastings, où réside l'agent du gouvernement.

La route la plus directe pour se rendre dans ce district, à présent accessible, part de KINGSTON, dans le Haut-Canada, de là par bateau à vapeur au haut de la Baie de Quinte jusqu'à Belleville à une distance de 56 milles, et ensuite par un bon chemin de 28 milles jusqu'à Hastings.

Dans le but de faciliter la colonisation du pays et de pourvoir à l'entretien des routes déjà ouvertes, le gouvernement a permis des concessions de terres gratuites, le long de ces routes, n'excédant pas CENT ACRES chacune, et faites, sur demande aux agents loyaux dans ces

CONDITIONS :

Le colon sera agé de dix-huit ans au moins.

Il prendra possession du terrain qui lui aura été alloué dans le délai d'un mois et mettra en culture dans les quatre premieres années au moins douze acres de terre. Il construira une maison (d'au moins 20 pieds de long sur 18 de large), et résidera sur sa terme jusqu'à ce que les conditions de la concession aient été remplies. Alors seulement il aura le droit d'obtenir un acte de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à ses terres et préférant résider tous ensemble, seront exemptes de l'obligation d'élever une maison et de résider dans chacun de leurs lots (à l'exception de celui ou elles s'établiront,) pourvu toutefois qu'elles aient défriché l'étendue de terre spécifiée dans chacun de ces lots. Faute de ce conformer à ces conditions, on cessera d'avoir droit à la terre concédée, et elle sera vendue ou donné à un autre.

Les chemins ayant été ouverts par le gouvernement, les colons seront requis de les tenir en bon état.

Les agents locaux dont les noms et lieux de résidence ont été déjà donnés, fourniront au colon tous les renseignements desirables.

LA MAISON EN TRONCS que le gouvernement veut voir élevée sur chaque terre concédée peut-être construite en quatre jours par cinq hommes. Les voisins se font généralement un devoir d'aider les nouveaux à construire ces cabanes sans rétribution, et, en ce cas les frais de construction sont très-peu de chose. Les lots peuvent être recouverts d'écorce et les espaces entre les troncs remplis avec de la terre délayée et ensuite blanchie. On obtient ainsi une habitation convenable propre et aussi chaude qu'une maison en pierre.

Les terres mises à la disposition du colon se trouvent dans des parties du Haut-Canada, dont le climat et le sol permettent d'obtenir d'abondantes récoltes de blé d'hiver d'excellente qualité et de bon poids, ainsi que tous les autres produits de fermes obtenus dans les meilleures parties de la Province et les plus anciennement cultivées.

Naturellement, dans une campagne si vaste, il se rencontre plusieurs qualités de terrains et certaines parties offrent un sol bien supérieur à d'autres : mais les bonnes qualités dominent. Les terres longeant les trois routes dont il a été question sont à peu près semblables pour la qualité et la nature du sol, et couvertes de toutes especes de bois dur, d'autres de gros sapins,

L'eau destinée aux usages domestiques est partout très abondante, et il se trouve en divers lieu des cours d'eau et des chutes qu'on pourrait utiliser pour les fabriques.

Les terres bien boisées sont presque toujours les meilleures. Les cendres de trois acres—bien soignées et protégées contre l'humidité,—donneront un baril de Potasse valant de 6 à 7 louis. Le capital nécessaire pour faire de la potasse n'est pas considérable et le procédé est à la fois simple et facilement compris.

La dépense encourue pour défricher et enclore des terres bien boisées—évaluant le prix du travail au plus haut chiffre—est d'environ QUATRE LOUIS par acre, somme que la première récolte de blé produira presque. Quant aux barres de barrières, on les trouvera en abondance sur ces terres.

De cette façon, un colon possédant un capital de 25 à 30 louis, selon le nombre des personnes de sa famille, peut se trouver bientôt à l'aise et retirer un magnifique revenu de ses premières avances. Quant à l'homme seul, capable de travailler et porté de bonne volonté, il ne lui faut guère d'autre capital que son propre bras armé d'une hache. Il peut consacrer une partie de l'année au défrichement de sa terre, et employer les autres saisons à travailler dans les scieries de bois où il trouvera un salaire liberal.

Le climat de cette partie du pays est essentiellement bon. La neige ne tombe jamais en assez grande abondance pour empêcher les communications et, au contraire, elle permet au fermier de charrier son bois de chauffage de la forêt à sa maison pour sa provision de l'hiver prochain, de porter ses produits au marché et de faire ses provisions pour les jours à venir. Cette neige qui recouvre le pays entier sert non-seulement à faciliter les communications, mais elle fertilise aussi le sol.

Dans toutes les localités dont il est question, le colon trouvera toujours un bon marché pour le surplus de ses produits, car les nombreux établissements de bois épars dans ces pays demandent constamment en très-grandes quantités les produits des fermes de toute espèce.

Au taux des progrès faits par le Haut-Canada pendant les dix dernières années, la valeur des propriétés double en moyenne chaque dix ans, sans parler des améliorations qui peuvent être faites par les colons.

Dans plusieurs comtés la valeur des terres livrées à la colonisation a quintuplé dans la même période, mais en moyenne, selon les statistiques du Haut-Canada, la valeur des propriétés DOUBLE TOUS LES DIX ANS et ce n'est pas trop d'espérer que ce taux maintiendra encore pendant plusieurs années.

Les campagnes dont l'accès est facilité par ces chemins sont toutes voisines de la partie méridionale de la grande région de l'Outaouais, ou comprises dans cette contrée s'étendant le long des lacs Hurons et Nipissing et de la Rivière de l'Outaouais—pays immense dont les ressources demandent à présent et obtiendront rapidement le plus vaste développement.

LA CONTRÉE DE L'OUTAOUAIS, située au sud du lac Nipissing et de la grande Rivière de l'Outaouais et renfermant la plus grande partie des terres livrées à la colonisation, pourrait nourrir au besoin une population de HUIT MILLIONS d'habitants et devient l'objet de l'attention générale à mesure que se remplissent les parties les plus occidentales du Canada.

Le Parlement du Canada a pendant sa dernière session octroyé une charte à une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, passant à travers ce pays de l'Outaouais, des bords du lac Huron jusqu'à la ville de l'Outaouais, et de là se dirigeant vers l'Est. On a de plus commencé à étudier la Rivière de l'Outaouais avec le pays qui l'envoisine. Ces études, qui seront terminées dans le courant de l'année, ont pour but de s'assurer s'il est possible de rendre la rivière de l'Outaouais navigable et par quels moyens on pourrait la relier au lac Huron de manière à permettre aux bâtiments de se rendre par cette route abrégée des eaux les plus occidentales dans celles du Saint-Laurent et de l'Océan. S'il est fait allusion à ces travaux projetés, c'est pour faire voir que l'attention du gouvernement, du Parlement et du peuple du Canada s'est tournée vers cette partie importante de la Province.

P. M. VANKOUGHNET.
Ministre de l'Agriculture.

28 aout 1856

AVIS.

Journaux du Conseil Législatif.

LES personnes qui désirent se départir d'exemplaires des JOURNAUX DU CONSEIL LÉGISLATIF de cette Province, PUBLIES DEPUIS L'UNION en 1841, pourront s'adresser au Greffier du Conseil Législatif, qui est autorisé à en faire l'acquisition à un prix raisonnable.

J. F. TAYLOR,
Greffier du Conseil Législatif.

Bâtisses du Parlement,
Toronto, 30 aout 1856—4

Bureau de Poste.

A COMMENCER de LUNDI DERNIER et jusqu'au PREMIER MAI prochain, le Bureau de Poste de Montréal sera FERMÉ tous les après midi, à SIX heures.

J. B. MEILLEUR,
Maître de Poste.

Bureau de Poste,
Montréal, 5 nov 1856

Avis au Public.

JOURNAUX POUR LES INDES OCCIDENTALES, AUSTRALIE, &c.

LE Bureau de Poste britannique requert qu'un taux de poste impériale de deux sous (one penny sterling) chaque, soit payé sur tous papiers-nouvelles envoyés du Canada par les Bureaux de poste impériaux aux Indes Occidentales (British West Indies) Indes, Australie, le Cap de Bonne Esperance et autres Colonies ou Possessions britanniques au delà de la mer, et en addition à ces deux sous (one penny) si toute fois tout tel papier est envoyé du Canada par la malle dite "British Closed Mail" par les Etats-Unis, il faudra payer un second deux sous pour couvrir le taux du transit américain.

Qu'il soit entendu que tout papier que l'on enverra par la malle ordinaire dite "Ordinary Closed Mail" par les Etats-Unis, ils devront être payés 2d sterling, (5 sous courants) chaque ; et quand ils seront envoyés par la route provinciale (Overland), via Halifax ou par les steamers Canadiens de la Malle de Québec, 3 sous courant.

ROBT. SPENCE.
Maître Général des Postes.

Département des Postes, Toronto, 15 déc—2

AVIS,

LE Soussigné donne avis que la Société qui a existé entre lui et JEAN-BAPTISTE LANCTOT, sous les nom et raison de LABERGE & LANCTOT, est dissoute à compter de ce jour, et qu'à l'avenir il ne sera responsable d'aucune affaire contractée après cette date au nom de la dite société de Laberge & Lanctot.

AUGUSTE LABERGE.

Montréal, 20 décembre 1856.—

DR. TRESTLER,

DENTISTE,

A transporté ses salons au No. 116 1/2, Rue Notre-Dame.

En face du nouveau Palais de Justice.

Montréal, 3 mars

AVIS PARLEMANTAIRE.

AVIS est donné par le présent qu'il sera fait une application à la prochaine Session du Parlement Provincial pour obtenir une acte d'incorporation d'une compagnie (Joint-stock Company) sous les nom et raison de "Compagnie d'Assurance de la Cité de Montréal" pour la transaction des affaires d'assurances en général.

Montréal, 29 nov—3—dmz.

PRODUITS INDIGENES.

BRANDY, distillation du raisin, &c
GIN, distillation des genièvres, &c
RUM, produit de la mélasse,
VIN, provenant du raisin,
VINAIGRE, produit du malt.

ALE ET PORTER.

Nous avons toujours à vendre et nous offrons, avec confiance les articles ci-dessus.

PIGEON, SAUVAGEAU & CIE.
Montréa, 23 aout 1855—a

FRANCOIS LEDOUX,

FORGERON,

RUE ST. JOSEPH, No. 173, MONTREAL.

A l'honneur d'informer le public qu'il tient toujours sa boutique de forgeron au lieu ci-dessus et qu'il entreprendra toutes sortes d'ouvrages, tel que FERRAGES et RACO